



PROGRAMME DE COORDINATION LOCALE POUR L'ENFANCE 2019-2024

Accueil Temps Libre – JALHAY



Rachel BOUHY – Coordinatrice ATL
Administration communale - rue de La Fagne 46 – 4845 Jalhay – 087/379 123 - atl@jalhay.be

Table des matières

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES	7
I.1 Cadre légal.....	7
I.2 Qu'est-ce qu'un programme CLE ?	7
I.3 Qu'est-ce que l'état des lieux ?	8
I.4 Profil de la commune de Jalhay.....	8
I.4.1 Situation géographique.....	8
I.4.2 Tourisme, traditions, folklore, festivités	8
I.4.3 Population.....	9
I.4.4 Relevé des établissements scolaires.....	10
I.4.5 Relevé des infrastructures sportives et culturelles.....	10
I.5 Les acteurs de l'enfance sur la commune de Jalhay.....	11
I.5.1 Les accueils extrascolaires communaux	11
I.5.2 Les autres milieux d'accueil reconnus ou agréés.....	11
I.5.3 Clubs sportifs agréés, reconnus ou affiliés	13
I.5.4 Organisations de jeunes, associations artistiques et culturelles	14
I.5.5 Les associations culturelles et sportives non reconnues ou agréées par une fédération	15
II. ETAT DES LIEUX 2017-2018.....	19
II.1 Modalités d'enquête de l'état des lieux.....	19
II.2 L'accueil extrascolaire dans les écoles communales.....	21
II.2.1 Le personnel de l'accueil :	21
II.2.2 Les lieux d'accueil	22
II.2.3 Les projets développés.....	22
II.2.4 Divers	23
II.2.5 Conclusion	24
II.3 Les associations culturelles et sportives	25
II.3.1 Potentiel d'accueil et d'activités	25
II.3.2 Qualité de l'accueil	25
II.3.3 Coût des activités	26
II.3.4 Diffusion et information des activités	26
II.3.5 Besoins d'accueil	27
II.3.6 Conclusion	29
II.4 Les préférences des enfants	30
II.4.1 Filles et garçons, tous âges confondus	30
II.4.2 Filles uniquement	31
II.4.3 Garçons uniquement	32
II.4.4 Les enfants de 3 à 6 ans	33
II.4.5 Les enfants de 7 à 9 ans	34
II.4.6 Les enfants de 10 à 12 ans	35
II.4.7 Conclusion	36
II.5 Satisfaction et besoins des opérateurs d'accueil.....	37

III.	LES OBJECTIFS DU PROGRAMME CLE.....	41
III.1	Synthèse des besoins révélés par l'Etat des lieux.....	41
III.2	Objectifs prioritaires 2019-2024.....	42
IV.	MODALITÉS D'APPLICATION.....	47
IV.1	Modalités de collaboration entre les opérateurs.....	47
IV.2	Modalités d'informations aux usagers potentiels.....	47
IV.3	Modalités de répartition des moyens communaux.....	48
V.	DEMANDES D'AGRÉMENT OU DE RENOUVELLEMENT.....	51
V.1	Renouvellements.....	51
V.2	Demandes d'agrément.....	51
	ANNEXES.....	53

PARTIE I

Informations générales

- Cadre légal
- Qu'est-ce qu'un programme CLE ?
- Qu'est-ce que l'état des lieux ?
- Profil de la commune de Jalhay
- Les acteurs de l'enfance sur la commune

I. Informations générales

I.1 Cadre légal

- **Décret du 3 juillet 2003** (communément appelé décret ATL) relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, modifié par :
 - Le décret du 1er juillet 2005 portant diverses mesures en matière d'enseignement obligatoire et de promotion sociale, d'enseignement supérieur, de promotion de la santé à l'école, de la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, de l'aide à la jeunesse, d'éducation permanente et de fonds budgétaires.
 - Le décret du 26 mars 2009 modifiant le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé O.N.E. et du décret du 3 juillet 2003 nommé ci-avant.
- **Arrêté du 3 décembre 2003** fixant les modalités d'application du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, modifié par :
 - L'arrêté du 14 mai 2009 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 décembre 2003 fixant les modalités d'application du décret du 3 juillet 2003 nommé ci-avant.
 - L'arrêté du 14 mai 2009 modifiant diverses dispositions relatives à la petite enfance et visant à la reconnaissance du certificat de qualification d'Auxiliaire de l'Enfance.

Le décret ATL vise à intégrer les structures d'accueil d'une manière coordonnée, à permettre leur développement et à favoriser la création de synergies, au bénéfice des parents et des enfants.

La Commune qui adhère au décret ATL s'engage à jouer un rôle de coordination, à réunir une commission communale de l'accueil (CCA), à en assurer la présidence, à réaliser un état des lieux et à établir un ou des programmes de coordination locale pour l'enfance (CLE). Les communes constituent le pivot du dispositif.

I.2 Qu'est-ce qu'un programme CLE ?

Le décret ATL explique que le programme de Coordination Locale pour l'Enfance (programme CLE) est un programme coordonné d'accueil de l'enfance mis en œuvre, sous l'égide de la Commune, et concerté au niveau local. Il vise le développement d'initiatives existantes et, en fonction des moyens, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent les besoins révélés par l'état des lieux. Il concerne tous les enfants de 2,5 à 12 ans accueillis dans le cadre de leurs temps libres.

Il a pour objectifs :

- ✓ l'épanouissement global des enfants par l'organisation d'activités de développement multidimensionnel, adaptées à leurs capacités et à leur rythme ;
- ✓ la cohésion sociale en favorisant l'intégration de publics différents dans un même lieu ;
- ✓ la facilitation et la consolidation de la vie familiale, notamment en conciliant vie familiale et professionnelle, en permettant aux personnes qui confient les enfants de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité ;
- ✓ la qualité de l'accueil.

Périodes concernées par l'accueil temps libre :

- ✓ le temps avant et après l'école (accueil extrascolaire) ;
- ✓ le mercredi après-midi ;
- ✓ le week-end ;
- ✓ les congés scolaires ;

I.3 Qu'est-ce que l'état des lieux ?

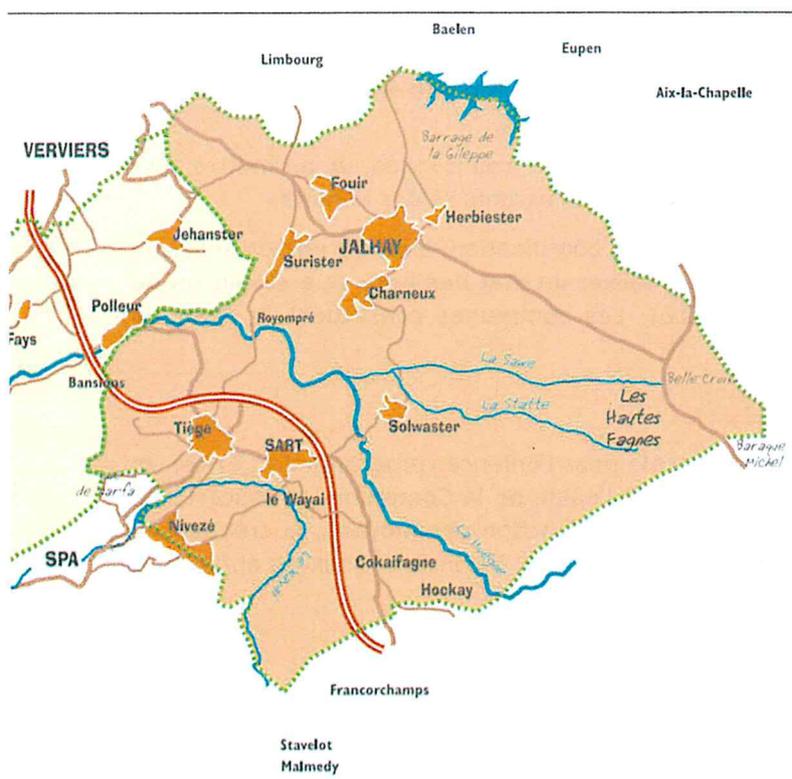
L'état des lieux, est un relevé de l'offre d'accueil sur la commune de Jalhay ainsi que le relevé des besoins des familles (parents et enfants) en termes d'accueil en-dehors des temps scolaires.

La réalisation d'un état des lieux et d'une analyse des besoins est une étape incontournable du dispositif mis en place par le décret relatif à l'accueil des enfants durant leur temps libre.

D'une part, ce recueil de données et cette analyse doivent permettre aux communes de concevoir un programme CLE pertinent répondant le plus finement possible aux enjeux et besoins locaux. D'autre part, les données fournies par l'ensemble des communes permettent à la Fédération Wallonie-Bruxelles un meilleur pilotage de sa politique. Il permet à la commune d'établir une analyse des besoins en matière d'accueil et de concevoir, sur cette base, un programme de coordination locale pour l'enfance (CLE).

I.4 Profil de la commune de Jalhay

I.4.1 Situation géographique



Le territoire géographique est de 107,9 km² et est composé pour moitié de vastes étendues de forêts, de fagnes et de prairies. Une partie de la zone « frontière » longe la réserve naturelle des hautes fagnes. L'autre moitié est constituée de zones rurales et composée de petits hameaux et villages dont les deux principaux sont Sart et Jalhay.

Autres villages, hameaux et lieux-dits : Surister, Herbiester, Foyr, Charneux, Solwaster, Arbespine, Tiège, Royompré, Neufmarteau, Moulin de Dison, Bansions, Croupet-du-Moulin, Cockaifagne, Vervierfontaine, Wayai, Sarpay et Stockay. Nivezé et Balmoral sont partagés entre les communes de Jalhay et de Spa.

Les communes limitrophes sont Verviers, Limbourg, Baelen, Spa ; Stavelot, Malmedy, Waimes et Theux.

Les transports en commun ne font pas de liaisons entre les 2 villages principaux de Sart et Jalhay, il y a comme une scission géographique. Historiquement, ces deux villages constituaient des communes distinctes.

I.4.2 Tourisme, traditions, folklore, festivités

La commune compte plusieurs pôles touristiques dont les plus connus sont le barrage de la Gileppe (Accropark, visite du complexe) et le Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel. De nombreuses balades pédestres ou cyclables (VTT et RaVel) sillonnent le territoire. Le patrimoine architectural et historique est également riche avec des villages typiques, plusieurs églises de caractère dont l'église Saint-Michel et son clocher Tors, et des monuments symboliques pour la région (Perron, fontaine, sculpture, stèle, ...).

Le folklore est très présent. Plus de 70 associations locales organisent fêtes et activités tout au long de l'année. Le dimanche suivant le mardi gras a lieu le cortège de Carnaval de Jalhay et de Herbiester. Le laetare de Sart-Tiège, quinze jours après le carnaval, est l'occasion d'un défilé-concours de chars fleuris entre Sart-lez-Spa et Tiège. Autre tradition sartoise bien ancrée, celle de la Fête des Vieux Métiers. A Jalhay village, la Fête du Chou, se déroule le weekend de la mi-janvier depuis 1981. La fête du Bœuf, le dernier week-end de juillet est l'occasion de déguster un bœuf roti à la broche.



Le terroir recèle des trésors qui raviront les amateurs : gibier, charcuteries ardennaises, alcool de fruits, aïelles, myrtilles, gâteau fagnard, beurre de ferme... De l'hôtel 3 étoiles à la chambre d'hôtes 4 épis, du gîte à la ferme au gîte rural et au meublé de vacances, Jalhay possède une offre d'hébergements riche et variée. Pour vous restaurer, restaurants, brasseries, tea-room ou cafés, allant de la cuisine de terroir à la crêperie en passant par la gastronomie, vous accueillent en toutes saisons.

I.4.3 Population

Au 01/01/2018, la commune comptait 8.590 habitants, dont 4.286 hommes et 4.304 femmes.

Le revenu moyen annuel par habitant est de 19.332 €.

Population en âge de travailler (15-64 ans) : 5 659 (65,9 %)

- ✓ Nombre d'actifs : 4 210 (occupés : 3 855 et inoccupés : 356)
Parmi la population active, 19,5 % sont des indépendants
- ✓ Nombre d'inactifs : 1 449

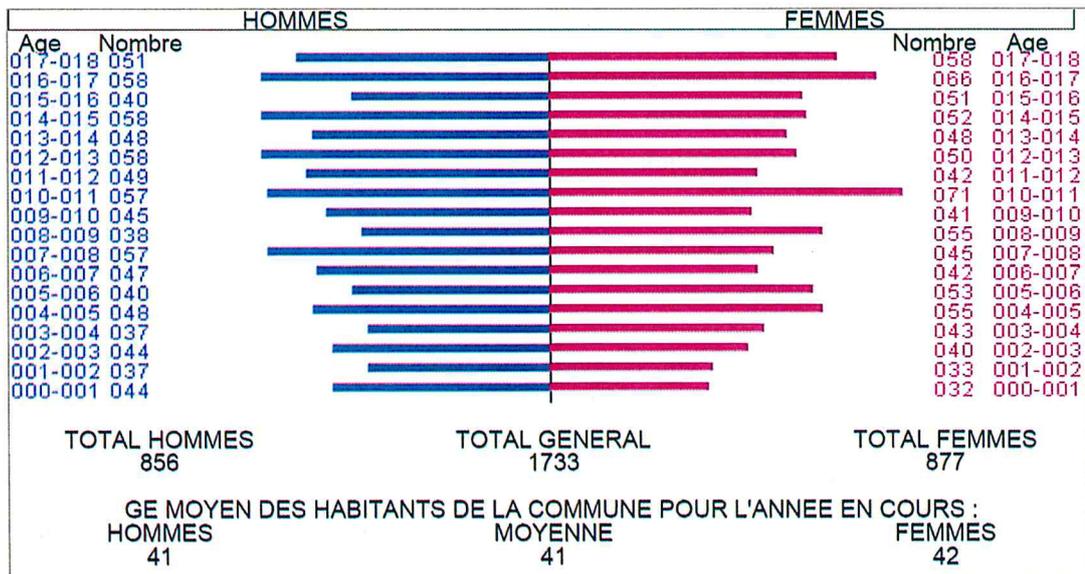
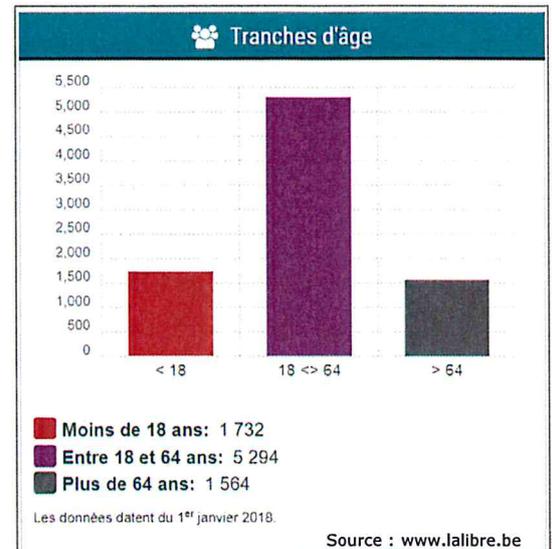
20,2 % de la population a moins de 18 ans.

12,7 % a moins de 12 ans.

Répartition des âges et sexe pour les 3-12 ans :

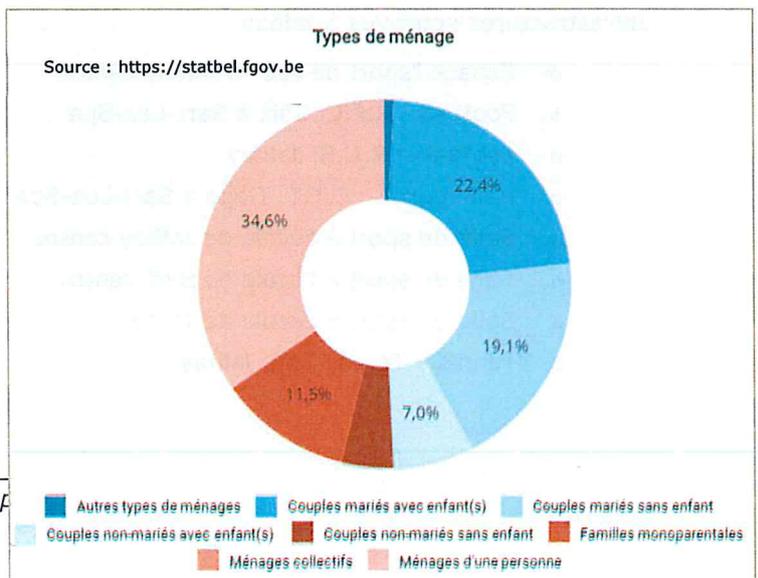
Total 1095 enfants de 3 à 12 ans, dont 543 garçons et 552 filles

- ✓ de 0 à 3 ans : 11,4 % de garçons et 9,6 % de filles
- ✓ de 3 à 6 ans : 11,4 % de garçons et 13,8 % de filles
- ✓ de 6 à 12 ans : 26,7 % de garçons et 27 % de filles



Types de ménage :

- ✓ 34,6 % de ménage d'une personne
- ✓ 22,4 % de couples mariés avec enfant(s)
- ✓ 19,1% de couples mariés sans enfant
- ✓ 11,5 % de familles monoparentales
- ✓ 7% de couples non-mariés avec enfant(s)



I.4.4 Relevé des établissements scolaires

Seul l'enseignement officiel subventionné communal, primaire et maternel, est présent à Jalhay, avec trois écoles et 4 implantations.

❖ *Ecole communale de Jalhay centre*

- Adresse : rue de la Fagne 12
- Directrice : Mme Bernadette BRIXHE
- Téléphone : 087/292 660
- Courriel : ecole.jalhay@jalhay.be

❖ *Ecole communale de Sart*

- Adresse : rue de l'Ecole 10
- Directrice : Mme Nicole GRÉGOIRE
- Téléphone : 087/475 489
- Courriel : ecole.sart@jalhay.be

❖ *Ecole communale de Tiège-Solwaster - Implantation de Solwaster*

- Adresse : route des Grands Fagnoux 2
- Directrice : Mme Cécile SOQUETTE
- Téléphone : 087/474 273
- Courriel : ecole.tiege@jalhay.be

❖ *Ecole communale de Tiège-Solwaster - Implantation de Tiège*

- Adresse : Tiège 81
- Directrice : Mme Cécile SOQUETTE
- Téléphone : 087/474 780
- Courriel : ecole.tiege@jalhay.be

I.4.5 Relevé des infrastructures sportives et culturelles

❖ *Sportives*

Depuis avril 2017, la commune est équipée d'un Hall sportif situé à Sart. Il est géré et occupé principalement par le Club de Tennis de Table de Tiège qui est à l'origine du projet. L'école de Sart en bénéficie pour ses cours de gym. D'autres clubs ou associations peuvent louer les locaux.

Un espace « Street Workout » a été inauguré en octobre 2015 à proximité de l'Administration communale.

L'Administration communale permet la location des salles de gym des écoles moyennant une redevance de 5,00 € de l'heure.

Infrastructures sportives à Jalhay :

- o Espace "sport de rue" à Jalhay centre
- o Football - R.F.C. Sart à Sart-Lez-Spa
- o Football – R.C.S. Jalhay
- o Hall sportif – C.T.T. Tiège à Sart-Lez-Spa
- o Salle de sport à l'école de Jalhay centre
- o Salle de sport à l'école de Sart centre
- o Salle de sport à l'école de Tiège
- o Tennis – Tennis Club Jalhay

❖ *Culturelles*

Il n'y a pas de lieux spécifiques pour l'organisation d'événements culturels mais les locaux des écoles et 6 salles de fêtes peuvent être utilisées (Salle L'union À Herbiester, Salle de La Jeunesse à Jalhay, Salle La Petite France à Surister, Salle des Tilleuls à Tiège, Salle La Grange à Sart, salle Les Echos De La Vallée De La Hoëgne à Solwaster). Les amphithéâtres des écoles de Jalhay et Sart peuvent également être occupés. La Maison Bronfort, bâtiment datant du 18^e siècle, est gérée par le Comité Culturel de Sart-Jalhay qui y organise différents événements culturels et artistiques.

En 2016, le Centre culturel de Spa a développé un rapprochement avec les deux communes limitrophes de Jalhay et de Stoumont. L'institution se nomme depuis le Centre culturel de « Spa-Jalhay-Stoumont ». Ces 2 communes bénéficient de l'appui logistique du Centre. Les associations jalhaytoises peuvent intégrer le calendrier des événements et paraître dans les brochures du Centre.

I.5 Les acteurs de l'enfance sur la commune de Jalhay

I.5.1 Les accueils extrascolaires communaux

- Responsable de projet : Rachel BOUHY - 087/379 123 - atl@jalhay.be
- Milieux d'accueils agréés et subsidiés par l'ONE

❖ *La Gare du Rire*

- Adresse : Ecole communale de Tiège - Tiège 81
- Téléphone : 0471/341 036

❖ *Les Lucioles*

- Adresse : Ecole communale de Sart - rue de l'Ecole 10
- Téléphone : 0471/340 995

❖ *Les Minis Lopets*

- Adresse : Ecole communale de Solwaster - route des Grands Fagnoux 2
- Téléphone : 0471/341 153

❖ *Les P'tits Choux de Jalhay*

- Adresse : Ecole communale de Jalhay - rue de la Fagne 12
- Téléphone : 0471/340 989

Activités : un accueil est organisé, dans chaque école communale, avant et après les temps scolaires ainsi que durant les journées de formation des enseignants. Activités créatives (bricolages), jeux de société, ateliers cuisine, jeux d'imitation, jeux d'extérieur, chansons, ...

I.5.2 Les autres milieux d'accueil reconnus ou agréés

❖ *Atout Sens asbl*

- Personne de contact : Pierre-François VILZ, Président - 0476/337 072 - pf.vilz@belgacom.net
- Adresse des activités : rue François Michoël 206/A - 4845 Jalhay
- Site internet : www.atoutsens.be
- Psychomotricienne : Laetitia CHARLIER
- Asbl autorisée par l'ONE
- Activités : séances d'éducation psychomotrice en semaine et organisation de stages dans un espace spécialement aménagé où l'enfant peut utiliser ses sens, expérimenter, se relaxer, créer, se repérer...

❖ *Bouge & Fun asbl – Centre de Vacances (CDV)*

- Personne de contact : Nadine BERTHOLET – 0473/744 766 – bougeandfun@gmail.com
- Adresse des activités : école communale de Sart
- Site internet : <https://fr-fr.facebook.com/BougeAndFunAsbl/>
- Association agréée par l'ONE
- Activités : stages multisports en été

❖ *Petit Fagnard asbl (Le) – Classe verte*

- Directeur : Eric DEWEZ - 087/646 045 – 0477/728 775 - info@petitfagnard.be
- Adresse des activités : Chemin du Hélivy, 17 – 4845 Jalhay
- Site internet : www.petitfagnard.be
- Organisme d'éducation à la nature et aux forêts agréé et subventionné par la Région Wallonne (N° d'agrément 15/A018)
- Activités : Classe vertes et camps de vacances : marche en Fagnes, cross d'orientation, pêche, partir sur la trace des animaux, retrouver l'écorce, cueillir des champignons, cuisiner sauvage, traiter l'eau, écouter les légendes du pays fagnard, observer les étoiles...

❖ *Petites Abeilles (Les) – Crèche communale*

- Directrice : Sabine COLLIN - 087/773 563 - 0471/323 511 - petites.abeilles@jalhay.be
- Adresse des activités : Tiège, 95 - 4845 Jalhay
- Crèche agréée et subsidiée par l'ONE
- Activités : La crèche « Les P'tites Abeilles », est un milieu d'accueil collectif, qui accueille des enfants âgés de 0 à 3 ans, de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi à raison de minimum 220 jours par an. Les enfants, les parents et le personnel encadrant sont accueillis sans discrimination.

❖ *Plaine Jalhay-Sart (La) – Centre de Vacances communal (CDV)*

- Responsable : Coordinateur de Plaine - 087/379 123 – 0499/462 697 - plainejalhaysart@jalhay.be
- Adresse des activités : écoles communales de Jalhay centre, Sart et Tiège
- CDV agréé et subsidié par l'ONE (N° d'agrément AC6303801)
- Activités : La plaine propose des activités ludiques, diversifiées et enrichissantes, de 09h00 à 16h00, du lundi au vendredi en période de vacances scolaires, pour tous les enfants de 3 à 12 ans. Les groupes sont formés en fonction de l'âge des enfants. Les thèmes sont variés : activités sportives, créatives, nature, citoyennes, ... Le nombre de places est limité à 16 enfants pour les 3-6 ans et 24 enfants pour les 6-12 ans. Un accueil garderie gratuit est organisé à partir de 07h30 le matin et jusqu'à 17h30 le soir sur demande préalable des parents lors de l'inscription.

❖ *P'tits Sotais (Les) – Maison Communale d'Accueil de l'Enfance (MCAE)*

- Directrice : Sabine COLLIN - 087/379 149 - 0471/323 511 - petit.sotais@jalhay.be
- Adresse des activités : rue de La Fagne 47 – 4845 Jalhay
- MCAE agréée et subsidiée par l'ONE
- Activités : la MCAE accueille des enfants âgés de 0 à 6 ans, de 07h30 à 18h30, du lundi au vendredi, à raison de 220 jours minimum par an. Les activités sont de nature à viser une autonomie de l'enfant, en fonction de son propre rythme. Nous proposons des activités avec des jeux de qualité et variés de type libres mis à disposition (livres, jeu de construction, déguisement, ...). Nous visons un développement psychomoteur et une liberté de mouvement encadré par des adultes qui privilégient le respect et la sécurité de l'enfant.

I.5.3 Clubs sportifs agréés, reconnus ou affiliés

❖ *Club de Tennis de table de Tiège*

- Personne de contact : Jean-Marc VINCENT, Vice-président - 0498/871 007 - ctttiege@gmail.com
- Adresse des activités : Hall sportif – rue de l'école 12 – 4845 Jalhay
- Site internet : www.ctttiege.be
- Club reconnu par l'Aile Francophone de la Fédération Royale Belge de Tennis de Table (AFRBTT)
- Activités : cours donnés en semaine et stages organisés pendant les congés scolaires.

❖ *Ecuries ACWEJ asbl (Les)*

- Personne de contact : Anne-Chantal DE LAMOTTE, présidente - 0473/711 286 - annechantaldelamotte@gmail.com
- Adresse des activités : Chemin du Bois, 18 – 4845 Jalhay
- Site internet : www.acwej.com
- Club reconnu par la Ligue Equestre Wallonie Bruxelles (LEWB)
- Activités : découverte du monde équestre, balades dans les bois, jeux éducatifs autour des poneys, inclusion. Cours en période scolaires et stages de vacances.

❖ *Equi-Riverside des Hautes-Fagnes asbl*

- Personne de contact : Béatrice LENTZ, Présidente - 0496/304 575 - equi-riverside@outlook.com
- Adresse des activités : route de la Gileppe 44 – 4845 Jalhay
- Site internet : www.equi-riverside.com/
- Club reconnu par la Fédération Francophone d'équitation et d'attelage de loisir (FFE)
- Activités : découverte du monde équestre, randonnées, baby-poney, jeux éducatifs, inclusion. Cours en période scolaires et stages de vacances.

❖ *Mobi Kids (Mobility Sport)*

- Personne de contact : Abel PESCHER – 0485/960 678 – mobility.sports@outlook.com
- Adresse des activités : écoles communales de Sart et Tiège
- Site internet : <https://fr-fr.facebook.com/mobilitysport/>
- Activités : psychomotricité, gym douce, yoga et conditionnement physique dans le but d'améliorer la mobilité à travers des jeux et des ateliers ludiques en période scolaire.

❖ *Royal Football Club de Sart*

- Personne de contact : Jean-Marc BOURGUIGNON, Président - 0495/242 031 - rfcsart-stage@live.fr
- Adresse des activités : rue de l'Ermitage 48 D - 4845 Jalhay
- Site internet : www.rfcsart.com
- Club reconnu par l'Union Royale Belge des Sociétés de Football-Association
- Activités : cours et perfectionnement de football avec différents niveaux. Matches le week-end. Stages : 1 semaine à Pâques et 1 semaine au mois d'août.

❖ *Royal Club Sportif de Jalhay*

- Personne de contact : Marcel PICHOT, secrétaire - 0493/252 010 - pichotmarcel@yahoo.fr
- Adresse des activités : Haut-Vinâve 44 - 4845 Jalhay.
- Site internet : <http://rcsjalhay.footeo.com>
- Club reconnu par l'Union Royale Belge des Sociétés de Football-Association
- Activités : cours et perfectionnement de football. Matches le week-end. Organisation d'une semaine de stage à Pâques et une semaine au mois d'août.

❖ *Tennis Club de Jalhay*

- Personne de contact : Denise BIEMAR, secrétaire - 0495/363 241 - denisebiemar@hotmail.com
- Adresse des activités : route de la Gilleppe 1 A - 4845 Jalhay
- Site Internet : <http://tennisclubjalhay.be/>
- Club reconnu par l'Association Francophone de Tennis de la Province de Liège (AFT)
- Activités : pratique du tennis loisir et tournoi

➤ **15A Académie asbl**

- Personne de contact : Jérôme CHIGNESSE, responsable - 0479/360 133-
academiejalhay@gmail.com
- Adresse des activités : Tennis Club de Jalhay et école communale de Jalhay-centre
- Activités : stages de vacances et cours pour les jeunes

❖ *Tennis de table de Jalhay*

- Personne de contact : Paul SCHEEN, Président - 0472/648 572 - p.scheen@skynet.be
- Adresse des activités : école communale de Jalhay centre - rue de la Fagne 12
- Club reconnu par l'Aile Francophone de la Fédération Royale Belge de Tennis de Table (AFRBTT)
- Activités : cours de tennis de table le mercredi après-midi et certains jours après l'école.

❖ *Vélo Club de Nivezé (Le)*

- Personne de contact : Olivier MARQUETTE - 0487/321 026 - vttspa@gmail.com
- Adresse des activités : chemin des Aunays 2 - 4845 Jalhay (Nivezé)
- Site internet : www.velo-club-niveze.sitew.be
- Association partenaire du CLE, affiliée à la Fédération Wallonne Cyclisme Belge
- Activités : stages de découverte du VTT et multi activités spéciales (tir à l'arc, à la carabine à plomb, orientation, sports collectifs, piscine, chasse au trésor).

I.5.4 Organisations de jeunes, associations artistiques et culturelles

❖ *Académie de Spa René Defossez*

- Personne de contact : Nicolas HAESBROEK, directeur - 087/771 769 - 0475/212 134 -
nicolash.acard@gmail.com
- Adresse des activités : écoles communales de Sart, Tiège, Solwaster et Jalhay-centre
- Site internet : www.academiedespa.be
- Activités : musique, arts de la scène, arts graphiques et danse. Cours donnés en période scolaires.

❖ *Maison de jeunes Jalhay-Sart*

- Personne de contact : Cathy HERCOT, coordinatrice - 087/377 340 - 0499/292 419 -
info@mjjs.be
- Adresse des activités : rue Jean-Nicolas Hansoulle 250 - 4845 Jalhay
- Site internet : www.mjjs.be
- Activités : activités culturelles, artistiques, citoyennes, solidaires, ... en période scolaire et stages de vacances, à partir de 10 ans, sur différents thèmes

❖ *Mouvements de jeunesse*

➤ **Unité Scoute Hautes-Fagnes de Jalhay – HF 011**

- Personne de contact : Bruno FLANDRE, chef d'unité - 0491/370 582 - Bruno.flandre@netcourrier.com
- Adresse des activités : local des louveteaux et des baladins, Charneux 83b - 4845 Jalhay
- Site Internet : <http://home.scarlet.be/ns/scouts/index.html>
- Unité affiliée à la fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique.

➤ **Unité scout de Sart/Tiège – HF 013**

- Personne de contact : Geoffroy Crépin – 0474/357 810
- Adresse des activités : local louveteaux en-dessous de l'église de Tiège et local éclaireurs/baladins à l'ancienne école de Cockaifagne - avenue Joseph Jongen 100
- Site Internet : www.scouts-sart-tiege.be
- Unité affiliée à la fédération des Scouts de Belgique.

❖ *Réseau de lecture publique*

- Activités : activités ponctuelles, notamment pour les moins de 12 ans, en lien avec la lecture ou l'informatique (site web, e-learning, ...)

➤ **Bibliothèque communale de Jalhay**

- Personne de contact : Nathalie BLUM, bibliothécaire - 087/646 098 - bibliotheque.jalhay@jalhay.be
- Adresse : rue de la Fagne 15 - 4845 Jalhay

➤ **Bibliothèque communale de Sart**

- Personne de contact : Sabrina WIOT, bibliothécaire - 087/299 024 - bibliotheque.sart@jalhay.be
- Adresse : rue François Michoël 164 A - 4845 Jalhay

I.5.5 Les associations culturelles et sportives non reconnues ou agréées par une fédération

❖ *Activités Vivifiantes asbl (Les)*

- Personne de contact : Virginie DUBOIS - 0498/261 620 - virginiedubois@msn.com
- Adresse des activités : Chemin de la Fontaine 9 – 4845 Jalhay
- Site internet : <https://fr-fr.facebook.com/Vivifiantes/>
- Association partenaire du CLE, déclarée à l'ONE, **en demande d'agrément**
- Activités : multi activités créativités, sportives durant les périodes scolaires et stages de vacances.

❖ *Club de gymnastique de Jalhay (Le)*

- Personne de contact : Marcelle Closset, secrétaire - 087/647 414 – marcelleclosset-gymjalhay@yahoo.fr
- Adresse des activités : école communale de Jalhay - rue de la Fagne 12 - 4845 Jalhay
- Association de fait partenaire du CLE, déclarée à l'ONE, **en demande d'agrément**
- Activités : cours d'initiation sportive le samedi matin et stages pendant les vacances.

❖ *Colibris de Jalhay (Les) – CPAS de Jalhay*

- Personne de contact : Catherine ABRASSART, Directrice Générale – 087/299 010 – info@cpasjalhay.be
- Adresse des activités : Salle les Colibris – Place 14 - 4845 Jalhay
- Activités : activités multidisciplinaires un mercredi après-midi par mois.

❖ *Créa'Danse asbl*

- Personne de contact : Céline ZANGERLE - 0496/239 172 - celinezangerle@hotmail.com
- Adresse des activités : Ecole de Tiège – Tiège 81 - 4845 Jalhay
- Association ne souhaitant pas de partenariat
- Activités : cours de danse pour enfants et ados en période scolaire.

❖ *Feel Sport asbl*

- Personne de contact : Quentin BALHAN - 0472/760 562 - balhanq@gmail.com
- Adresse des activités : écoles communales de Sart et Tiège
- Site internet : www.feelsport.be/
- Association partenaire du CLE, déclarée à l'ONE
- Activités : multisports et anglais en période scolaire et stages de vacances

❖ *KaRa Dance asbl*

- Personne de contact : Karim DROUBLY – 0477/373 826 – karadance.stage@gmail.com
- Adresse des activités : écoles communales de Jalhay-centre, Sart et Tiège
- Site internet : www.salsakaradance.com
- Association partenaire du CLE, déclarée à l'ONE
- Activités : stages psychomotricité, éveil artistique et danse

❖ *Speech Splash asbl*

- Personne de contact : Jennifer MAUS - 0496/08.14.04 - jennifer@speech-splash.be
- Adresse des activités : écoles communales de Jalhay centre, Sart et Tiège
- Site internet : www.speech-splash.be
- Association partenaire du CLE, déclarée à l'ONE
- Activités : éveil aux langues pour les enfants de 9 mois à 12 ans, en anglais, néerlandais et français, sous forme collective (ateliers au sein de crèches ou d'écoles et stages) ou sous forme individuelle à domicile.

PARTIE II

Etat des lieux

- Modalités d'enquête
- Les AES dans les écoles communales
- Les associations culturelles et sportives
- Les préférences des enfants
- Satisfaction et besoins des opérateurs d'accueil

II. Etat des lieux 2017-2018

II.1 Modalités d'enquête de l'état des lieux

Un état des lieux a été réalisés durant l'année scolaire 2017-2018. Il portait sur 4 axes :

❖ *L'accueil extrascolaire dans les écoles – Taux de satisfaction et besoins des parents*

La première partie de cette enquête concerne spécifiquement l'accueil organisé dans les écoles communales avant et après les temps scolaires. En décembre 2017, tous les parents dont les enfants fréquentent ce service ont reçu un questionnaire. Il était également disponible en version informatique sur le site internet communal.

82 personnes ont pris la peine d'y répondre : 29 à Jalhay centre, 30 à Sart, 16 à Tiège et 7 à Solwaster. Ce qui représente environ 30 % de participation. Ce qui est un très bon taux de participation.

❖ *L'accueil temps libre – Taux de satisfaction et besoins des parents*

La deuxième partie de cette enquête concerne les besoins des parents, habitant à Jalhay, en matière d'accueil extra-scolaire pour leurs enfants (sport, théâtre, musique, danse, psychomotricité, stages, ...) organisés le mercredi après-midi, le week-end et durant les vacances scolaires.

En janvier 2018, toutes les familles de la commune ayant au moins un enfant dans la tranche d'âge concernée ont reçu un courrier par voie postale. Le formulaire d'enquête était également disponible en version informatique sur le site internet communal. Sur les 653 familles contactées, 64 ont pris la peine de renvoyer le formulaire complété. Ce qui donne un taux de participation de 9,8 %.

❖ *Les préférences des enfants*

Le troisième volet de cette enquête fait le relevé des activités préférées des enfants durant leur temps libre, à savoir : après l'école, le week-end et durant les vacances. En février 2018, tous les enfants des quatre écoles communales ont reçu un questionnaire en main propre. Ce qui représente 686 enfants entre 2,5 et 12 ans.

336 questionnaires sont revenus au service ATL pour analyse. Le ratio de participation est donc élevé, puisque nous approchons des 50 %.

Les chiffres communiqués ci-après sont le résultat de cette analyse qui se base sur deux questions :

- Que préfères-tu faire après l'école et le week-end ?
- Que préfères-tu faire pendant les vacances ?

Pour chacune d'entre elles, l'enfant pouvait choisir parmi plusieurs possibilités et préciser sa ou ses activité(s) ainsi que d'autres préférences. Il pouvait également, s'il le souhaitait, dessiner son activité préférée.

❖ *La satisfaction et les besoins des opérateurs de l'accueil*

La dernière partie concernait le recueil d'opinions des acteurs de l'accueil. 37 professionnels ont été consultés via un formulaire (enseignant/enseignante : 12, directrice d'établissement : 3, éducateur/éducatrice : 1, accueillant/accueillante : 9, conseiller/conseillère communal(e) : 2, responsable d'association : 10).

Seulement 5 associations ont répondu au questionnaire, dont 3 dans les temps impartis pour remettre les résultats à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ).

❖ *Pour rappel*

Suivant l'état des lieux réalisé en 2013, par Mme LIBERT, l'enquête montrait que :

- ✓ les parents souhaitaient du personnel qualifié durant les activités après l'école ou pendant les vacances scolaires ;
- ✓ les activités proposées pendant les vacances scolaires étaient insuffisantes ;
- ✓ le nombre de places d'accueil était également insuffisant. Les parents se plaignaient de devoir inscrire leurs enfants dans d'autres villes ;
- ✓ le coût demandé était un frein à l'inscription d'un enfant dans des activités extrascolaires ;
- ✓ les stages organisés étaient, en grande partie, des stages sportifs (football, tennis, tennis de table, équitation et gym) et donc, peu diversifiés ;
- ✓ les activités pour les moins de 6 ans étaient pratiquement inexistantes ;
- ✓ l'information aux parents était insuffisante.

Par ailleurs, l'enquête mettait en avant une demande de 61 % des familles pour faire garder leurs enfants en-dehors des temps scolaires, 45 % désirent trouver des solutions pendant les vacances scolaires, 42 % lors des conférences pédagogiques (journée de formation des enseignants), 25 % après l'école et 22% le mercredi après-midi.

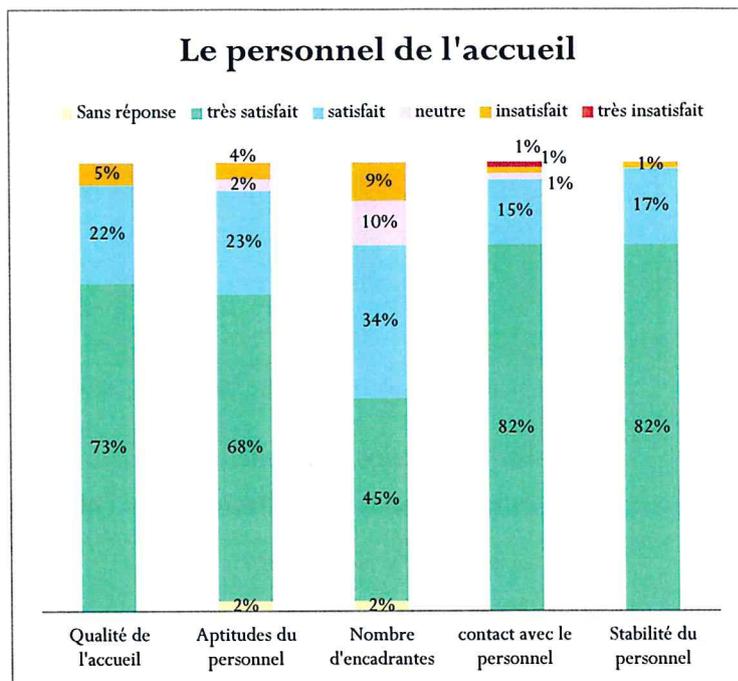
II.2 L'accueil extrascolaire dans les écoles communales

II.2.1 Le personnel de l'accueil :

❖ *Satisfaction des parents*

Nous observons une très grande satisfaction globale pour les différents points abordés sur ce thème.

- ✓ **Qualité de l'accueil** : 95 % de satisfait à très satisfait
- ✓ **Aptitudes du personnel** : 91 % de satisfait à très satisfait
- ✓ **Nombre d'encadrantes** : 79 % de satisfait à très satisfait
- ✓ **Contact avec le personnel** : 97 % de satisfait à très satisfait
- ✓ **Stabilité du personnel** : 99 % de satisfait à très satisfait



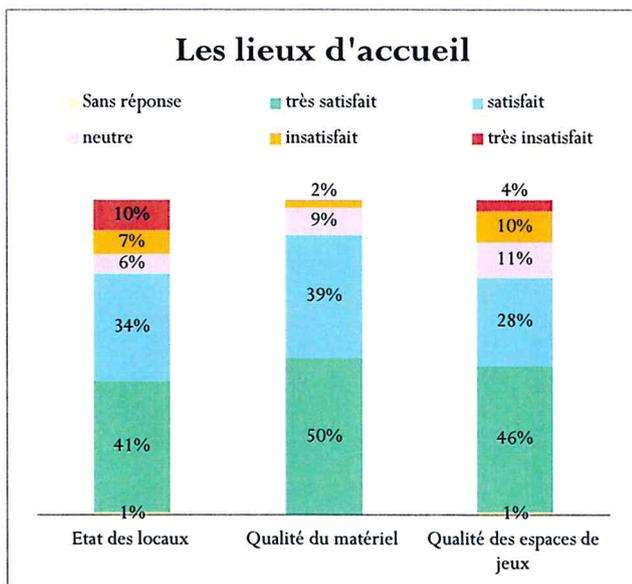
❖ *Taux d'encadrement*

Le nombre d'enfants présents lors de l'accueil de l'après-midi varie fortement d'un lieu d'accueil à l'autre, mais également suivant les jours et les moments de la journée. Lors des pics de fréquentation, le nombre d'accueillantes est insuffisant aux yeux des parents. Ce qui peut expliquer les chiffres plus mitigés par rapport au taux d'encadrement et qui sont compréhensibles au vu du tableau ci-dessous.

Tableau reprenant le nombre de présences à l'accueil du soir et du mercredi sur l'année 2017.

Ecole	Nombre d'enfants présents				Nombre d'accueillantes
	minimum	maximum	Moyenne soir	Moyenne mercredi	
Jalhay	10	93	57	29	2 à 3
Sart	14	73	54	21	1 à 2
Tiège	10	67	49	15	1 à 2
Solwaster	2	24	15	7	1

Le taux d'encadrement préconisé par l'ONE, pour moins de 3 heures d'accueil consécutives, est de 1 personne par tranche de 18 enfants.



II.2.2 Les lieux d'accueil

Nous observons une satisfaction globale, bien que, suivant les écoles l'état des locaux soient pointés du doigt.

❖ *Etat des locaux :*

75 % de satisfait à très satisfait et 17 % d'insatisfait à très insatisfait.

Le problème provient du local d'accueil en cave à Jalhay qui est utilisé depuis l'incendie du réfectoire. Les locaux en cave habituellement utilisés pour le temps de midi, conviennent pour un temps restreint mais pas pour un accueil de 2h30. La résonance, le peu de luminosité, la sensation d'enfermement,

l'escalier dangereux et les odeurs d'égouts occasionnelles ne contribuent pas à un cadre accueillant de qualité. Les travaux de réaffectation de l'ancienne cantine ont commencés en juin 2018.

❖ *Qualité du matériel :*

89 % de satisfait à très satisfait.

Du matériel, des jeux et du mobilier sont régulièrement commandés pour renouveler les stocks et remplacer le mobilier trop vétuste.

❖ *Qualité des espaces de jeux :*

74 % de satisfait à très satisfait et 14 % d'insatisfait à très insatisfait.

Ici, les parents pointent du doigt les aménagements extérieurs de l'école de Sart qui, depuis le début des travaux souffrent d'un manque de soin et parfois de sécurité à certains endroits.

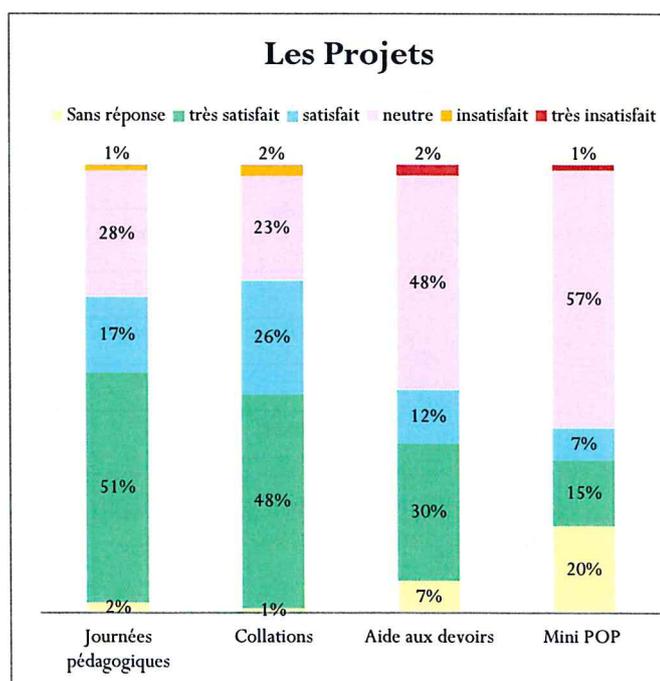
II.2.3 Les projets développés

Pour ce thème, nous constatons un pourcentage élevé de personnes neutres ou sans réponse, ce qui s'explique par le fait que tous les enfants ne participent pas ou ne sont pas concernés par tous les projets.

❖ *Accueil lors des journées de formations des enseignants :*

Sur les 69 % de personnes ayant donné un avis, 68 % sont de satisfait à très satisfait (99 %).

Le nombre d'inscription est limité à un maximum de 25 enfants par implantation. Priorité est donnée aux parents qui travaillent. La volonté dans ce projet est d'offrir un service de qualité, avec du personnel qualifié. Les accueillantes proposent des activités encadrées, sur un thème ou non, et des moments d'accueil temps libre.



❖ Collations saines :

Sur les 76 % de personnes ayant donné un avis, 74 % sont de satisfait à très satisfait (97 %).

Un ensemble de collations est proposé quotidiennement aux enfants de l'accueil extrascolaire.

Des fruits et des légumes frais, des produits laitiers ou alternatifs, des biscuits classiques ou bio, sont à disposition des enfants pour 0,40 €. Ils peuvent également avoir des jus de fruits frais (principalement au printemps et en été) ainsi que du cacao (principalement en automne et en hiver).

Le prix a été calculé sur une moyenne de plus de 20 articles différents.

Les produits belges et de saison sont favorisés ainsi que les aliments issus de l'agriculture biologique et équitable. Notre fournisseur a été choisi sur base d'un marché public.

❖ Aide aux devoirs :

Sur les 44 % de personnes ayant donné un avis, 42 % sont de satisfait à très satisfait (95 %).

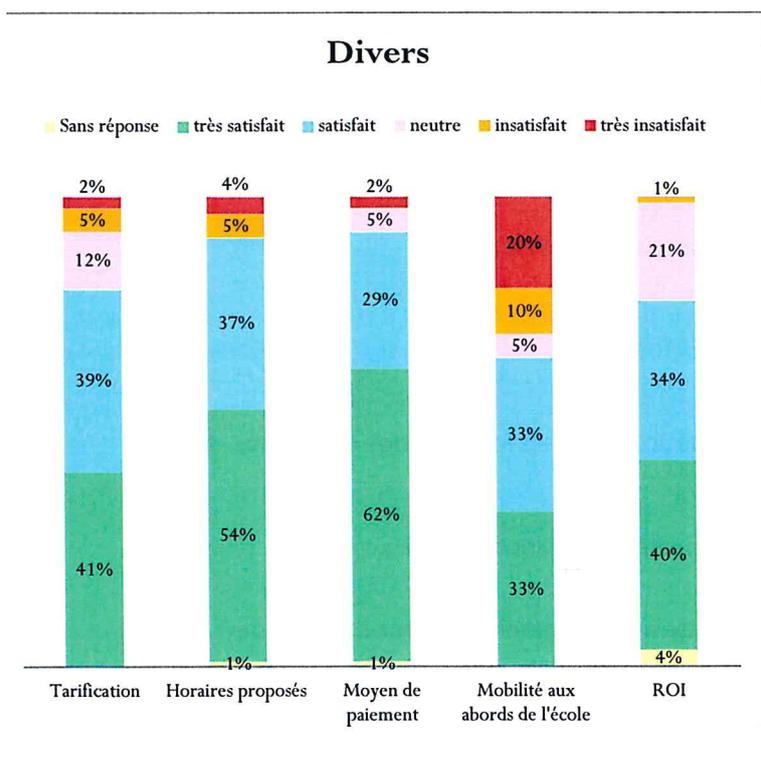
L'aide a été mise en place au début de cette année scolaire 2017-2018. Il est a noté que malgré l'annonce faite aux parents en début d'année, certains n'étaient pas encore au courant de son existence au mois d'avril. Les ateliers de remédiation souffrent d'un manque d'intérêt depuis la mise en place de cette aide aux devoirs (seulement 2 inscrits réguliers pour toute l'année scolaire).

❖ Mini Pop :

Sur les 23 % de personnes ayant donné un avis, 22 % sont de satisfait à très satisfait (95 %).

Il s'agit d'une activité d'apprentissage des premiers gestes qui sauvent aux élèves de 6^{ème} primaire à l'aide de poupées de réanimation "Mini-pop". Peu d'élèves sont donc concernés par celle-ci.

II.2.4 Divers



❖ Tarification :

Malgré les quelques difficultés au début de la mise en place du nouveau système, nous constatons 80 % de satisfait à très satisfait et seulement 7 % d'insatisfait à très insatisfait. Les parents insatisfaits souhaiteraient que les premières minutes de la tranche horaire suivante ne soient pas tarifées comme telles mais avec la tranche précédente. D'autres souhaiteraient que la redevance de retard soit tarifée une seule fois pour l'ensemble des enfants d'une même famille et pas par enfant.

❖ Horaires :

91 % de satisfait à très satisfait et seulement 9 % d'insatisfait à très insatisfait.

Certains parents souhaitent un accueil élargi le matin à partir de 7h00 et d'autres le mercredi

après-midi jusqu'à 17h30 mais, ils sont très minoritaires.

❖ *Moyen de paiement :*

91 % de satisfait à très satisfait

Pas de remarque particulière. Le système de facture bimensuelle envoyée par courrier semble convenir.

❖ *Mobilité aux abords des écoles :*

66 % de satisfait à très satisfait et 30 % d'insatisfait à très insatisfait.

Ici sont pointés du doigt les incivilités, le problème du parking trop petit à l'école de Tiège et l'insécurité aux abords des passages pour piéton à Jalhay centre.

❖ *Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) :*

74 % de satisfait à très satisfait et quand même 25 % de neutre ou sans réponse.

Parmi les personnes ayant répondu, 72 % connaissent le ROI.

II.2.5 Conclusion

Les parents ayant répondu à l'enquête sont à 89 % de satisfait à très satisfait. L'accueil mis en place actuellement semble convenir à la majorité.

De manière générale, les parents souhaitent essentiellement :

- ✓ du personnel qualifié, bienveillant et en nombre, des personnes sur qui ils peuvent compter ;
- ✓ des locaux accueillants et sécurisés ;
- ✓ du matériel et des activités adaptés à l'âge des enfants.

Ils trouvent le rôle des accueillantes très important, leur stabilité au sein de l'école et leur formation est appréciée.

Les améliorations sont notables, et appréciées, depuis la mise en place de l'ATL. La gestion centralisée communale des accueils extrascolaires dans les écoles est un atout. Parmi les points importants mis en place, demandés par les parents précédemment, nous pouvons citer :

- ✓ la formation du personnel de l'accueil ;
- ✓ l'aménagement progressif des locaux de l'accueil ;
- ✓ l'organisation d'une aide aux devoirs ;
- ✓ l'organisation d'un accueil lors des journées de formation des enseignants ;

D'autres projets ont vus le jour comme :

- ✓ la vente de collations saines
- ✓ l'activité Mini-Pop
- ✓ l'organisation d'activités encadrées de 16h00 à 17h00 à Jalhay, en fonction des demandes des enfants

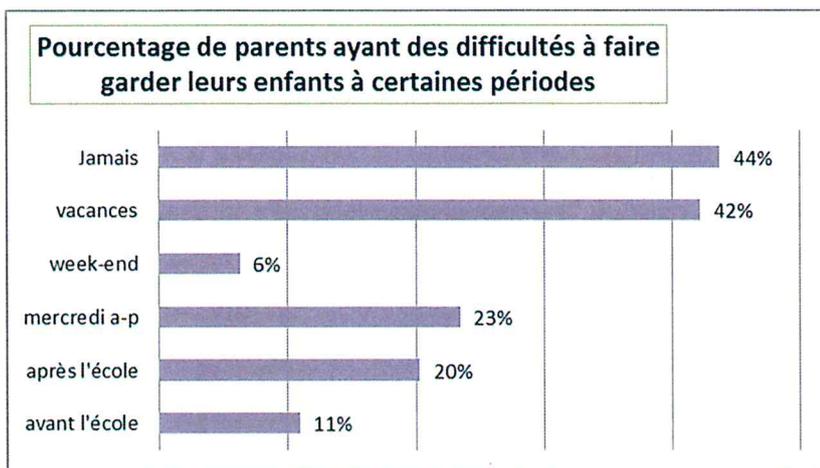
De plus l'accueil du matin, au départ prévu à 07h30, a été modifié et avancé à 07h20.

Depuis la rentrée scolaire 2018-2019, le nombre d'accueillants a été augmenté durant l'accueil de l'après-midi, aux heures critiques de forte affluence :

- ✓ à Jalhay : 3 personnes de 15h30 à 17h00, au lieu de 2 ;
- ✓ à Sart : 3 personnes de 15h30 à 16h30, au lieu de 2 ;
- ✓ à Solwaster : 2 personnes de 15h30 à 16h00, au lieu d'une.

II.3 Les associations culturelles et sportives

II.3.1 Potentiel d'accueil et d'activités



44 % des parents n'ont jamais de problème pour faire garder leurs enfants

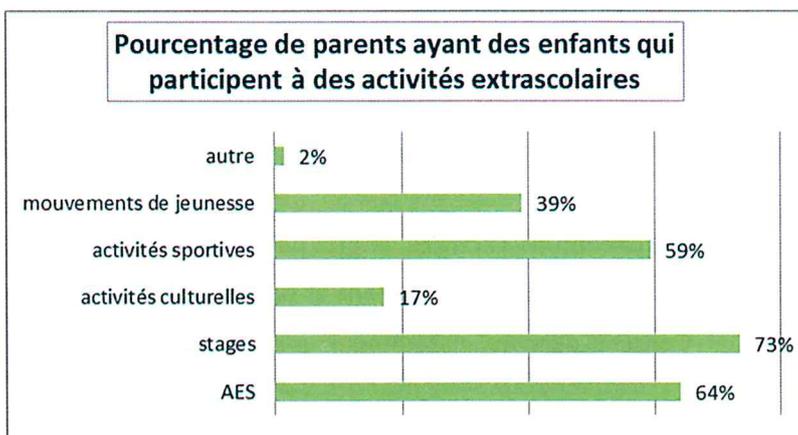
42 % ont des difficultés durant les vacances scolaires

73 % inscrivent leurs enfants à des stages

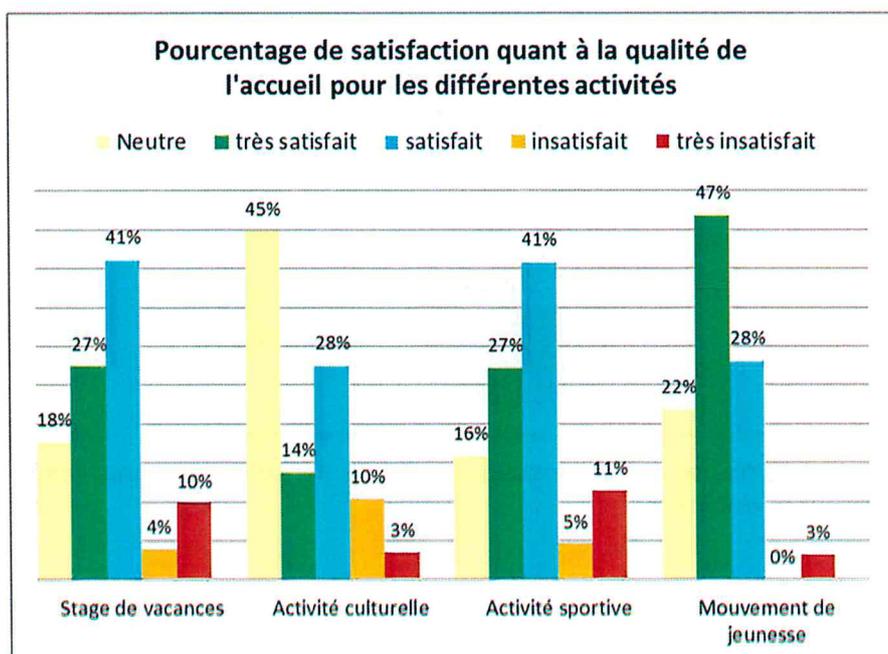
64 % ont des enfants participant à l'accueil extrascolaire

59 % ont des enfants ayant une activité sportive

Les raisons pour lesquelles les enfants ne fréquentent pas d'activités extrascolaires sur la commune peuvent être d'ordres tout à fait différents : l'enfant n'a pas encore l'âge pour être inscrit, les parents n'ont pas besoin de faire garder leur enfant, il n'y a pas d'activité sur la commune correspondant au souhait de l'enfant, ...



II.3.2 Qualité de l'accueil



Les parents souhaitent du personnel formé et en suffisance pour encadrer les stages et les activités en période scolaire.

En général, les lieux sont adaptés à l'accueil des enfants et aux types d'activités proposées.

Ce que les parents souhaitent avant tout c'est un endroit où les enfants se sentent bien !

❖ *Notions importantes du point de vue des parents pour un accueil de qualité :*

- des activités : diversifiées, amusantes, fonction de l'âge des enfants, de qualité ;
- du personnel : de confiance, formé, accueillant, expérimenté, en suffisance, sérieux, qui communique (disponibilité, écoute), sympathique, respectueux de l'enfant, bienveillant, motivé ;
- des locaux : adaptés, sécurisés et sécurisants, équipés en fonction de l'âge des enfants, propres ;
- du matériel et des jeux : adaptés, aux normes ;
- Divers : un accueil avant et après les stages, des plages horaires larges, plus de diversités dans les stages, de petits groupes d'enfants, des prix raisonnables.

II.3.3 Coût des activités

❖ *Le coût est-il un obstacle à la participation des enfants ?*

- Non : 53 %
- Oui : 39 %
- Sans avis : 8 %

❖ *Contribution maximale qui paraît acceptable lorsque le coût est un frein :*

- un stage : 68 € (inscription par semaine de 5 jours)
- une activité hebdomadaire (culturelle ou sportive) : 132 € (abonnement annuel)

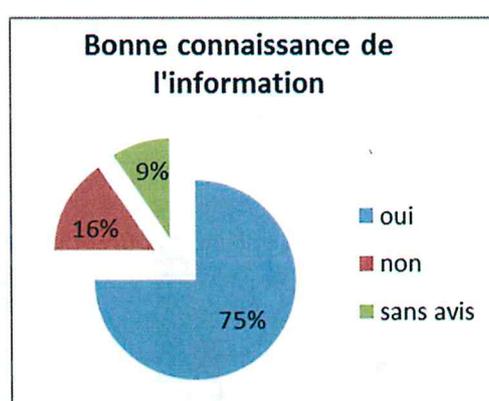
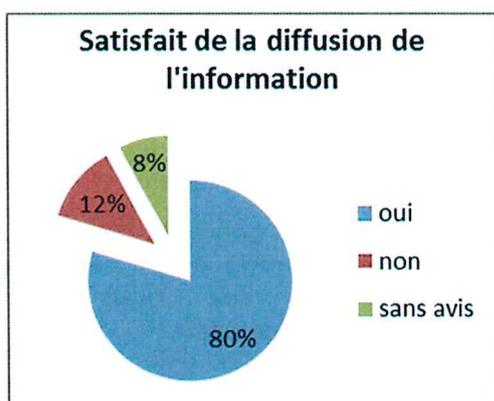
En fonction de l'activité, le prix peut varier très fortement, de 40 à 400 €.

Le budget moyen, par enfant et par mois, consacré à l'accueil est de 40 €.

Certains parents, notamment qui ont plusieurs enfants, souhaiteraient des prix dégressifs et/ou la possibilité d'avoir plus de stages à bas prix (env. 40 €/semaine).

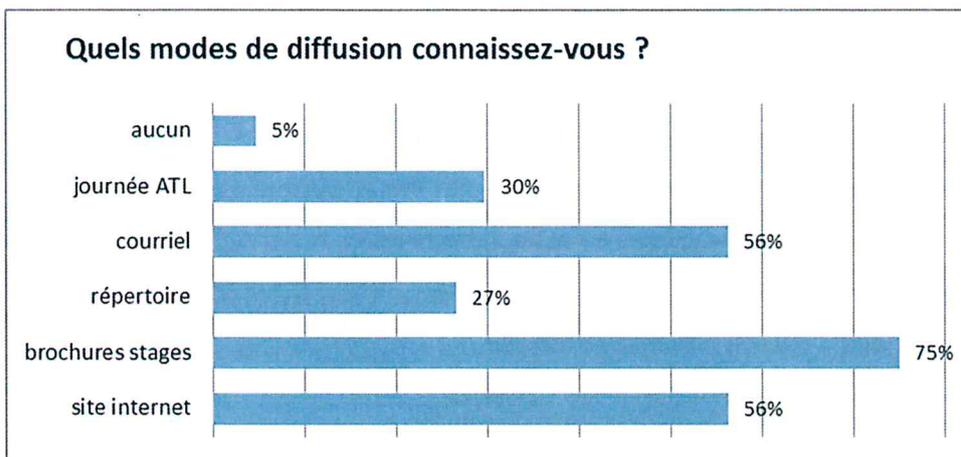
II.3.4 Diffusion et information des activités

❖ *Degré de satisfaction*



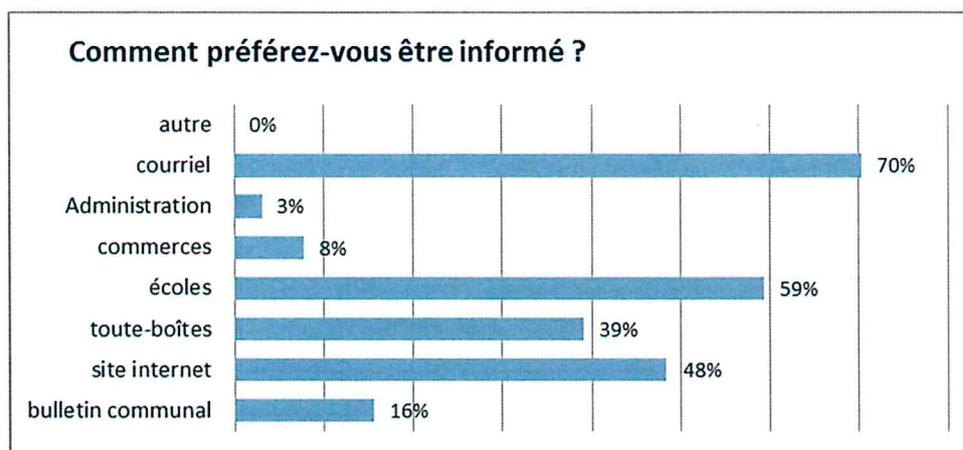
À 80 % les parents sont satisfaits de la diffusion de l'information et 75 % pensent avoir une bonne connaissance des activités organisées sur la commune.

❖ *Modes de diffusion connus*



Le mode de diffusion le plus connu reste la brochure, bien que le site internet et le courriel d'information "ATL-info" ont fortement progressés.

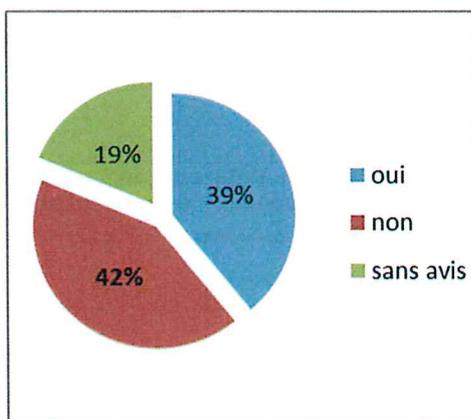
❖ *Modes de diffusion préférés*



Une grande nouveauté, le courriel d'information dépasse largement tous les autres modes de diffusion (70 %). Avec 59%, la distribution de documentation dans les écoles reste dans les préférences des parents suivie par l'information via le site internet communal (48%).

II.3.5 Besoins d'accueil

❖ *Satisfaction de l'offre d'accueil sur le territoire*



42 % des parents ne sont pas satisfaits de l'offre d'accueil contre seulement 39 % de satisfaits.

Suivant le tableau ci-dessous, il apparaît qu'il manque de stages durant toutes les périodes de vacances scolaires.

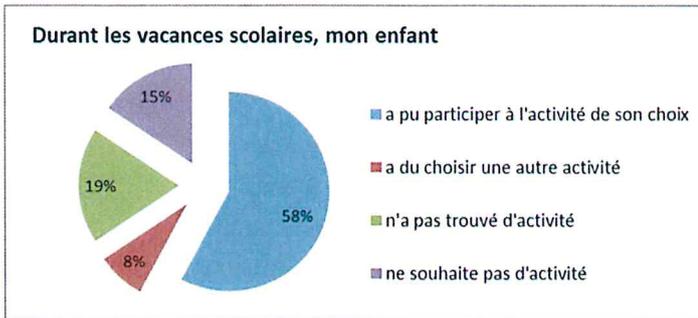
Les parents souhaiteraient également des activités durant l'accueil garderie de type sportif ou des ateliers langues.

❖ Propositions d'activités à mettre en place :

pour les enfants de 2½ à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> ✓ plus de possibilités sportives ✓ plus de prise en charge les mercredis ✓ plus de stage ✓ accueil des petits avec puéricultrices diplômées et séparés des plus grands
pour les enfants de 6 à 12 ans	<ul style="list-style-type: none"> ✓ accueil style garderie pendant les vacances ✓ plus de stages différents ✓ des cours de langues ✓ des activités au sein de l'école : ateliers de bricolage, de dessin de langue (NL - ENG), de secourisme, self défense adaptées aux enfants ✓ plus de clubs et d'infrastructures sportives ✓ apprentissage d'un instrument ✓ un moyen de locomotion pour rassembler les enfants en un lieu pour toutes les activités ✓ plus d'activités culturelles/artistiques ✓ cinéma ou théâtre pour les petits ✓ stage avec des thèmes moins classiques ✓ sport à l'école durant les heures de garderie ✓ aide scolaire
pour les enfants porteurs d'un handicap	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pas de proposition
après l'école (hors mercredi après-midi)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ bricolage pour les plus jeunes ✓ des cours de langues ✓ davantage de sport et des activités artistiques/culturelles à l'école durant l'ATL ✓ locomotion pour les activités extrascolaire de la commune ✓ école de devoirs ✓ éventuellement étendre à 18h30
le mercredi après-midi	<ul style="list-style-type: none"> ✓ étendre les horaires, accueil jusque 18h00 ✓ bricolage et musique de 3 à 6 ans ✓ un moyen de locomotion pour rassembler les enfants en un lieu pour toutes les activités ✓ plus d'activités, sport (art martiaux, sport d'équipe), atelier créatif, activités psychomotrices, cuisine, ...
le samedi	<ul style="list-style-type: none"> ✓ manque d'activités pour les 3-6 ans ✓ des rendez-vous "non obligatoire" pour les enfants ✓ Des ateliers ponctuels.
le dimanche	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rien, repos
pendant les vacances d'Automne (Toussaint)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ plus de stages (9x ⇒ 33 %*) : sportif, vélo, bricolage, danse, nature, multisports, artistique, cuisine, avec garderie ✓ Activités plus variées ✓ des ateliers créatifs de qualité, où les enfants apprennent réellement à utiliser les outils (pinceaux, peintures ...) réellement utile ✓ ATL, certaines journées d'activités à l'école
pendant les vacances d'Hiver (Noël)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ plus de stages (10x ⇒ 37 %*) : sportif, vélo, bricolage, danse, nature, multisports, artistique, cuisine, avec garderie, pour les petits, à Jalhay ✓ ATL, certaines journées d'activités à l'école
pendant les vacances de Détente (Carnaval)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ plus de stages (10x ⇒ 37 %*) : sportif, vélo, bricolage, danse, nature, multisports, artistique, cuisine, avec garderie, pour les petits, à Jalhay, à Sart ✓ ATL, certaines journées d'activités à l'école
pendant les vacances de Printemps (Pâques)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ plus de stages (14x ⇒ 52 %*) : sportif, vélo, bricolage, ateliers de langue (NL - ENG), danse, nature, multisports, activités de self défense adaptées aux enfants, artistique, cuisine, avec garderie, pour les petits, à Jalhay, à Sart, à Tiège ✓ ATL, certaines journées d'activité à l'école
pendant les vacances d'Été	<ul style="list-style-type: none"> ✓ plus de stages (18x ⇒ 67 %*) : sportif, vélo, bricolage, ateliers de langue (NL - ENG), danse, nature, multisports, activités de self défense adaptées aux enfants, artistique, cuisine, avec garderie, pour les petits, à Jalhay, à Sart, à Tiège ✓ ATL, certaines journées d'activités à l'école ✓ synchroniser les camps baladins, louveteaux et scouts

(*) pourcentage parmi les parents insatisfaits

❖ Participation des enfants aux activités organisées sur la commune

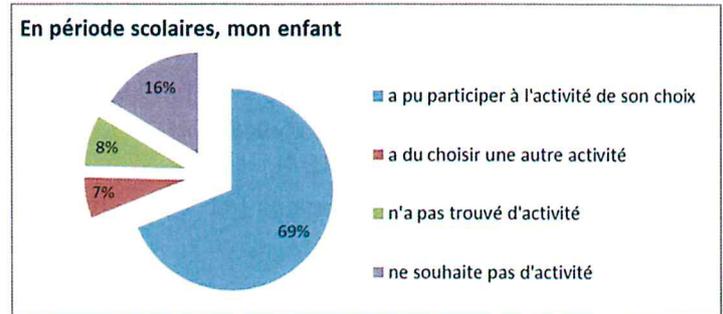


Nous constatons que, de manière générale, environ 15 % des enfants ne souhaitent pas participer à des activités, que ce soit durant les périodes scolaires ou les vacances.

Et que malgré le pourcentage de parents insatisfaits, 58 % des enfants ont pu participer à l'activité de leur choix.

Durant les vacances, 19 % des enfants n'ont pas trouvé l'activité qu'ils souhaitaient contre 8 % en période scolaire.

69 % des enfants ont trouvé une activité sur la commune en période scolaire.



II.3.6 Conclusion

L'enquête révèle que certains parents se sont tournés vers les communes limitrophes (Dolhain, Spa, Verviers) pour l'accueil de leurs enfants durant leur temps libre, ayant eu peu de choix d'activités et de stages avant la mise en place de l'ATL.

Nous pouvons constater qu'il y a environ la même proportion de parents n'ayant jamais de problème pour faire garder leurs enfants et de parents ayant des difficultés à les faire garder durant les vacances scolaires. Les stages sont très demandés.

Au niveau de la qualité des activités déjà en place, les parents sont globalement satisfaits. Le coût des activités peut être un frein pour certaines familles surtout lorsqu'il y a plusieurs enfants. Les critères pour un accueil de qualité sont variés mais peuvent être repris dans 4 grands thèmes : les activités, le personnel, les locaux et les jeux/le matériel. Les parents demandent essentiellement des activités variées, adaptées à l'âge des enfants et du personnel qualifié et bienveillant.

Les parents sont satisfaits de la diffusion de l'information et pensent avoir une bonne connaissance des activités proposées sur la commune. La brochure communale reste le mode de diffusion le plus connu mais le courriel informatif est, à présent, le plus demandé par les parents. A ce jour, une base de données de 515 adresses sert au mailing.

Parmi les besoins relevés, notons les demandes de :

- ✓ plus de stages durant toutes les périodes de vacances, avec plus de variété, plus de places disponibles et à un prix abordable ;
- ✓ la mise en place d'activités durant l'accueil extrascolaire ;
- ✓ plus d'activités pour les 3-6 ans aussi bien en période scolaire que durant les vacances.

Bien qu'une évolution significative ait été apportée depuis la mise en place de l'ATL en 2014, il reste encore des possibilités d'amélioration.

Notons la présence de nouveaux partenaires comme Feel Sport asbl, les Activités Vivifiantes asbl, KaRa Dance asbl, MobiKids ou encore Bouge&Fun asbl qui proposent des activités multi disciplinaires.

Depuis l'été 2018, des stages de langue sont proposés (Speech Splash asbl) ainsi qu'une Plaine de vacances communale (La Plaine Jalhay-Sart).

II.4 Les préférences des enfants

II.4.1 Filles et garçons, tous âges confondus

❖ Répartition par genre :

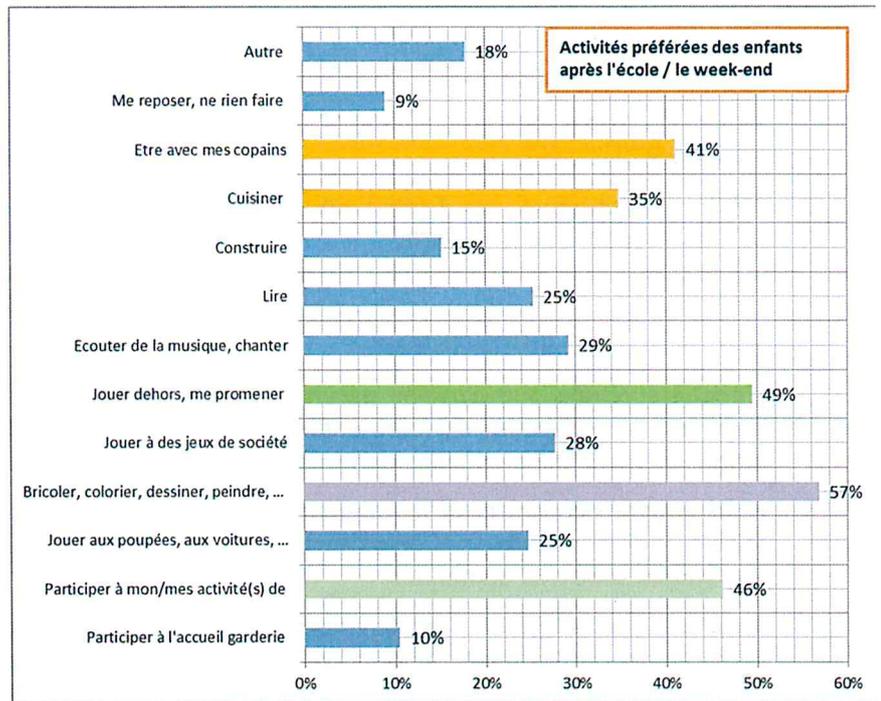
- 55 % de filles
- 45 % de garçon

❖ Répartition par tranche d'âge :

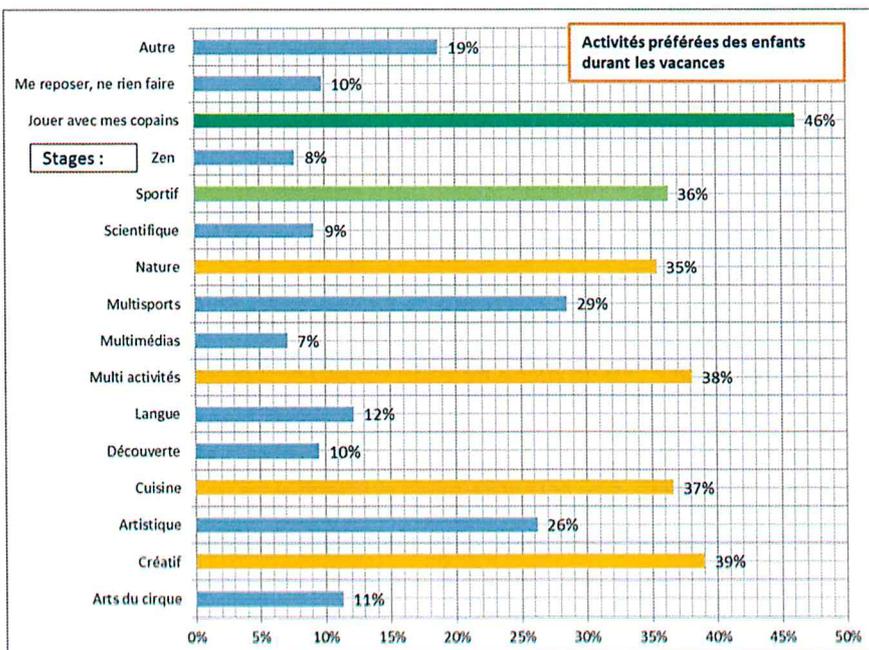
- 36,6 % de 3-6 ans
- 30,7 % de 7-9 ans
- 32,7 % de 10-12 ans

❖ Les 5 activités préférées après l'école et le week-end :

- Bricoler, dessiner, peindre (57 %)
- Jouer dehors, se promener (49 %)
- Participer à leur activité/sport hebdomadaire (46 %)
- Jouer avec les copains (41 %)
- Cuisiner (35 %)



❖ Les 5 activités préférées durant les vacances :



- jouer avec les copains (46 %)
- stage créatifs : dessiner, peindre, bricoler, ... (39 %)
- stage multi activités (38 %)
- stage cuisine (37 %)
- stage sportif (36 %)

II.4.2 Filles uniquement

❖ Les 5 activités préférées après l'école et le week-end :

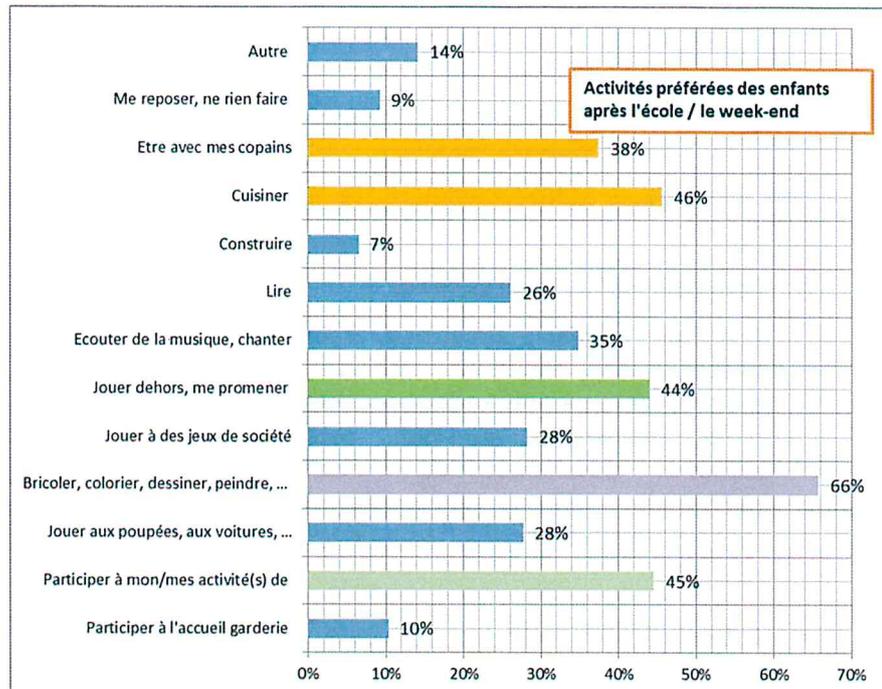
- Bricoler, dessiner, peindre (66 %)
- Cuisiner (46 %)
- Participer à leur activité/sport hebdomadaire (45 %)
- Jouer dehors, se promener (44%)
- Jouer avec les copains (38 %)

Activités hebdomadaires citées :

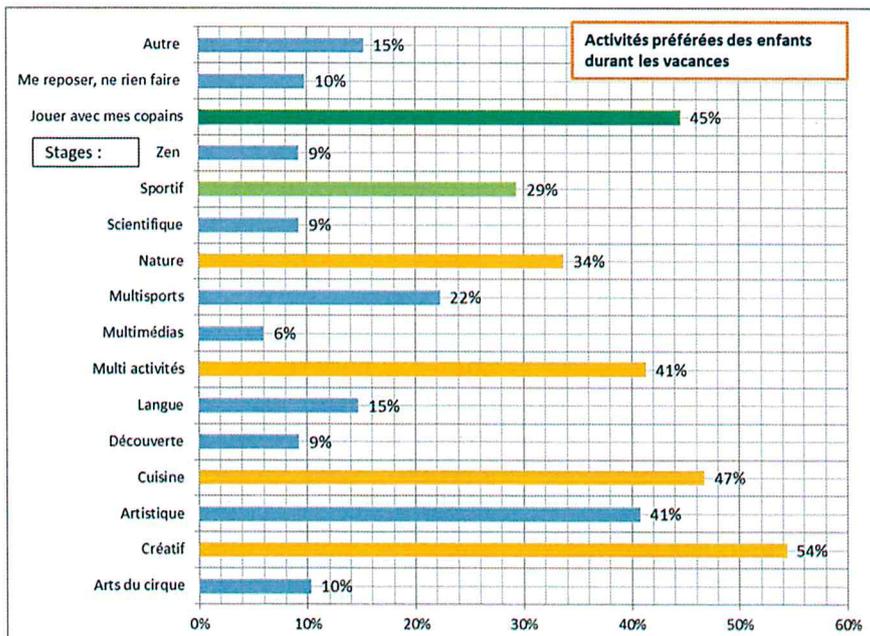
Académie, arts plastiques, athlétisme, baladin, cirque, danse, dessin, diction, équitation, escalade, foot, gym, judo, karaté, louveteaux, multisports, musique, natation, piano, psychomotricité, solfège, taekwondo, tennis, tennis de table, théâtre, zumba.

Autres activités préférées :

Aller au zoo, dormir, passer du temps en famille, faire des spectacles, jouer avec mon animal.



❖ Les 5 activités préférées durant les vacances :



- stage créatifs : dessiner, peindre, bricoler, ... (54 %)
- stage cuisine (47 %)
- jouer avec les copains (45 %)
- stage artistique : danse, théâtre, musique, ... (41 %)
- stage multi activités (41 %)

Sports cités :

Athlétisme, danse, équitation, escalade, foot, gym, karaté, natation, tennis, tennis de table, vélo, volleyball.

Autres activités préférées :

aller au parc d'attractions, aller au théâtre, apprendre, courir, jouer à des jeux de société, jouer avec mon animal, jouer dans la neige, jouer/rester en famille, lire, partir au camp, partir en vacances, se promener, un peu de tout, violon.

II.4.3 Garçons uniquement

❖ Les 5 activités préférées après l'école et le week-end :

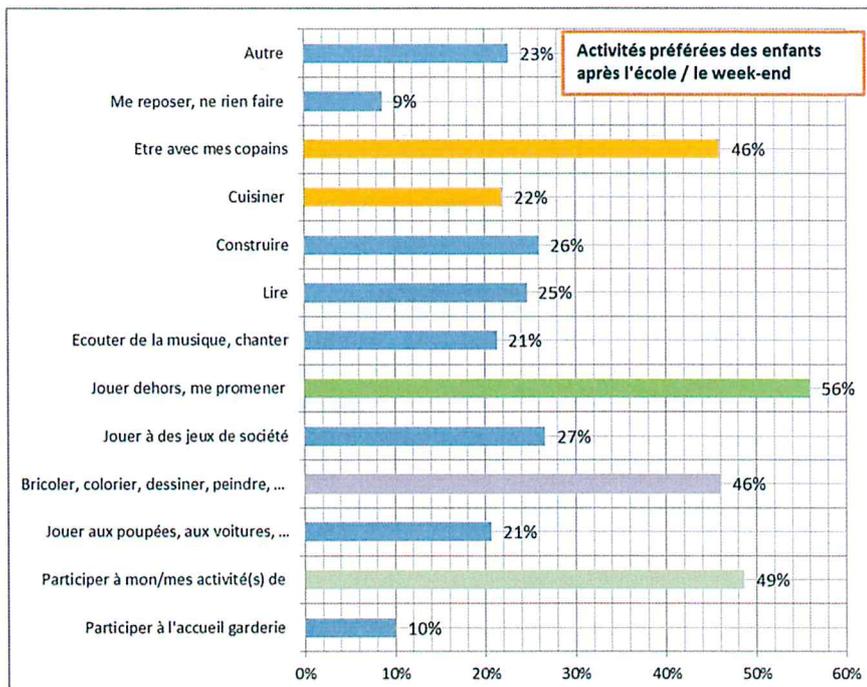
- Jouer dehors, se promener (56%)
- Participer à leur activité/sport hebdomadaire (49 %)
- Bricoler, dessiner, peindre (46 %)
- Jouer avec les copains (46 %)
- Jouer à des jeux de société (27%)

Activités hebdomadaires citées :

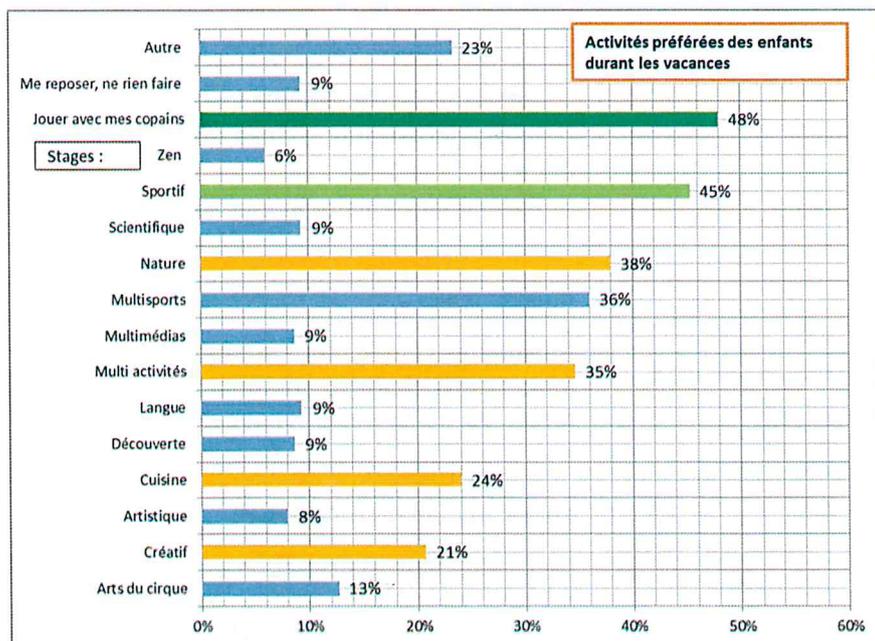
Académie, anglais, athlétisme, baladins, basket, diction, équitation, escalade, foot, guitare, gym, karaté, karting, louveteaux, moto, multisports, musique, natation, piano, psychomotricité, solfège, taekwondo, tennis, tennis de table, théâtre, vélo, voltige.

Autres activités préférées :

Bricoler avec papa, construire une maquette, être avec les animaux, faire comme papa et maman, faire le clown, faire le yamakasi, jeux vidéo, jouer à la ferme, jouer en famille, lego, m'occuper de mon animal, peinture, rechercher des pièces, regarder des vidéos sur internet, activités scientifiques, tablette, télévision.



❖ Les 5 activités préférées durant les vacances :



- jouer avec les copains (48 %)
- stage sportif (45 %)
- stage nature (38 %)
- stage multisports (36 %)
- stages multi activités (35 %)

Sports cités :

Athlétisme, basket, biathlon, endurance, équitation, escalade, foot, gym, hockey, judo, natation, sport de combat, tennis, tennis de table, vélo, volley, voltige, vtt.

Autres activités préférées :

faire des cabanes dans les bois, faire le sot, jeu vidéo, jouer à la dinette, jouer dehors, jouer dehors, jouer/rester en famille, lego, louveteaux, partir en vacances, promenades, puzzle, regarder un film, rubik cube.

II.4.4 Les enfants de 3 à 6 ans

❖ Les 5 activités préférées après l'école et le week-end :

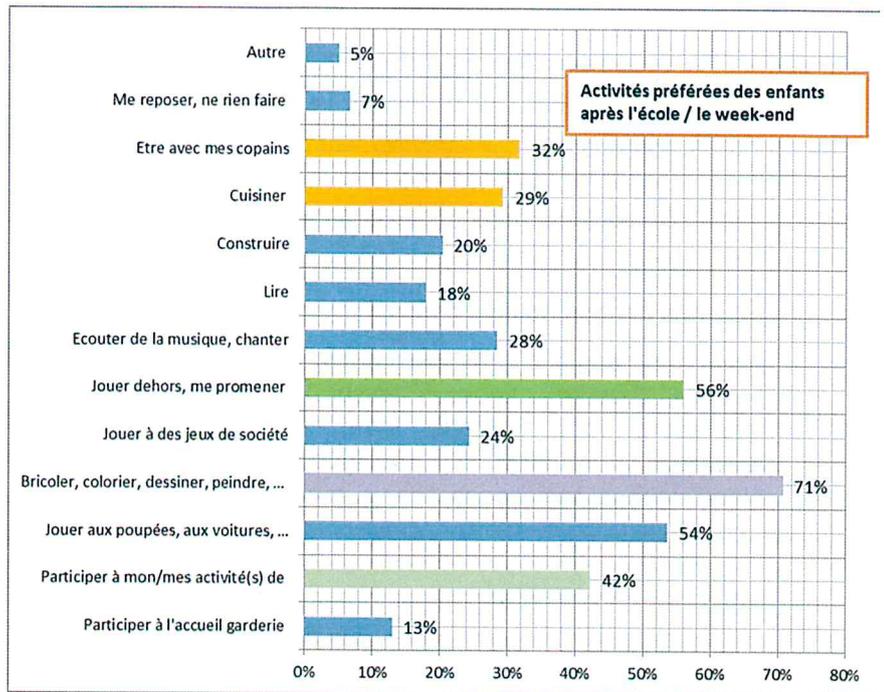
- Bricoler, dessiner, peindre (71 %)
- Jouer dehors, se promener (56%)
- jeux d'imitation : poupée, voiture, papa/maman (54 %)
- Participer à leur activité/sport hebdomadaire (42 %)
- Jouer avec les copains (32 %)

Activités hebdomadaires citées :

Athlétisme, baladins, basket, danse, équitation, foot, karaté, gym, moto, musique, natation, psychomotricité, tennis, tennis de table, zumba.

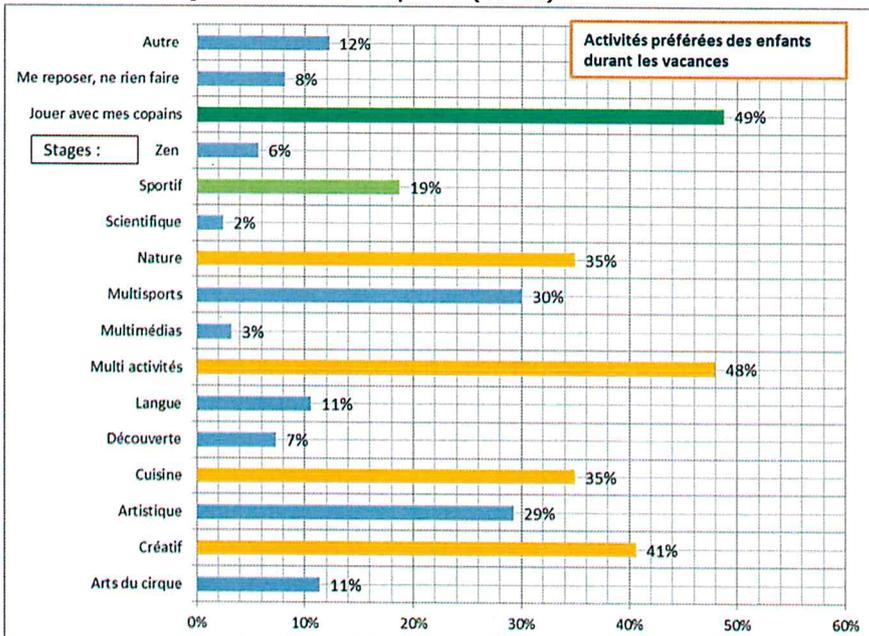
Autres activités préférées :

Faire des spectacles, faire comme papa et maman, m'occuper de mon animal, être avec les animaux, peinture.



❖ Les 5 activités préférées durant les vacances :

- jouer avec les copains (49 %)



- stage multi activités (48 %)
- stage créatifs : dessiner, peindre, bricoler, ... (41 %)
- stage cuisine (35 %)
- stage nature (35 %)

Sports cités :

Équitation, foot, gym, judo, karaté, tennis, tennis de table, vélo.

Autres activités préférées :

Être avec ma famille (grands-parents, frères/sœurs, cousins, ...), faire des puzzles, jouer à la dinette, jouer dehors, lire, partir en vacances en famille, se promener.

II.4.5 Les enfants de 7 à 9 ans

❖ Les 5 activités préférées après l'école et le week-end :

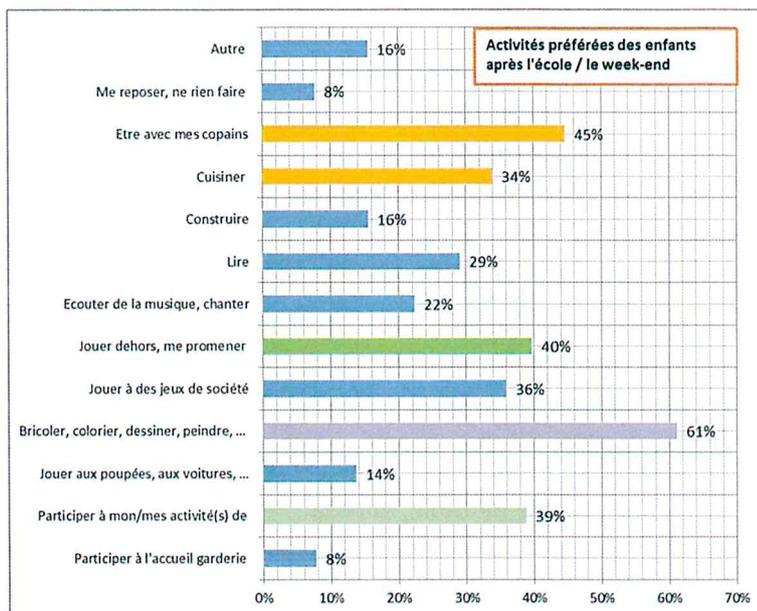
- Bricoler, dessiner, peindre (61 %)
- Jouer avec les copains (45 %)
- Jouer dehors, se promener (40 %)
- Participer à leur activité/sport hebdomadaire (39 %)
- Jouer à des jeux de société (36 %)

Activités hebdomadaires citées :

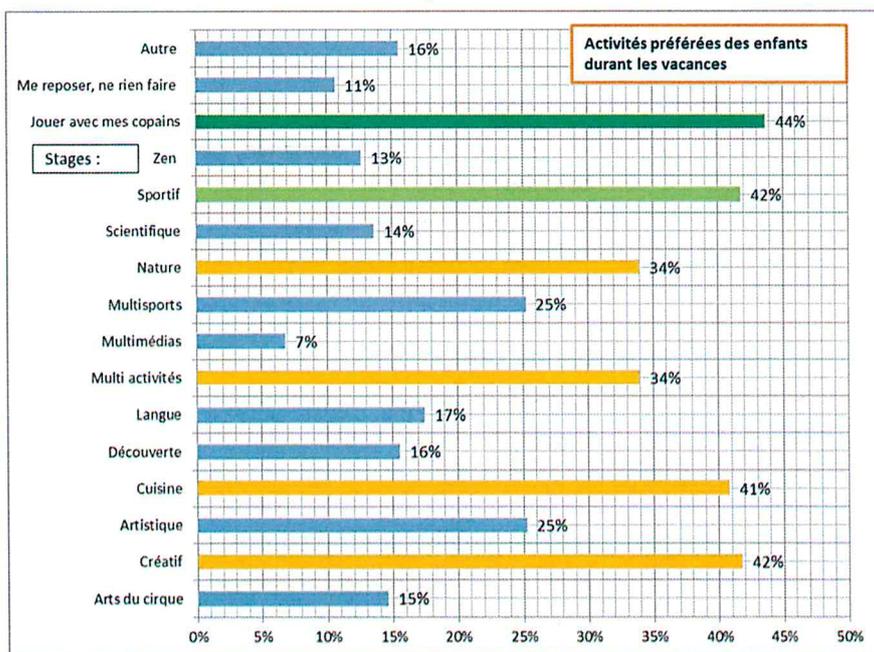
Académie, anglais, arts plastiques, athlétisme, baladin, basket, danse, dessin, équitation, équitation, foot, guitare, gym, judo, lego, louveteaux, multisports, musique, natation, piano, solfège, taekwondo, tennis, tennis de table.

Autres activités préférées :

Aller au zoo, construire une maquette, équitation, faire le clown, jeux vidéo, jouer avec mes animaux, jouer en famille, lego, télévision.



❖ Les 5 activités préférées durant les vacances :



- jouer avec les copains (44 %)
- stage sportif (42 %)
- stage créatifs : dessiner, peindre, bricoler, ... (42 %)
- stage cuisine (41 %)
- stage nature (34 %)
- stage multi activités (34 %)

Sports cités :

Athlétisme, basket, foot, danse, endurance, équitation, escalade, foot, gym, hockey, judo, natation, tennis, tennis de table, vélo.

Autres activités préférées :

Aller au théâtre, passer du temps en famille, lego, équitation, jeux de société, jeux vidéo, jouer dans la neige, lire et apprendre, partir en vacances.

II.4.6 Les enfants de 10 à 12 ans

❖ Les 5 activités préférées après l'école et le week-end :

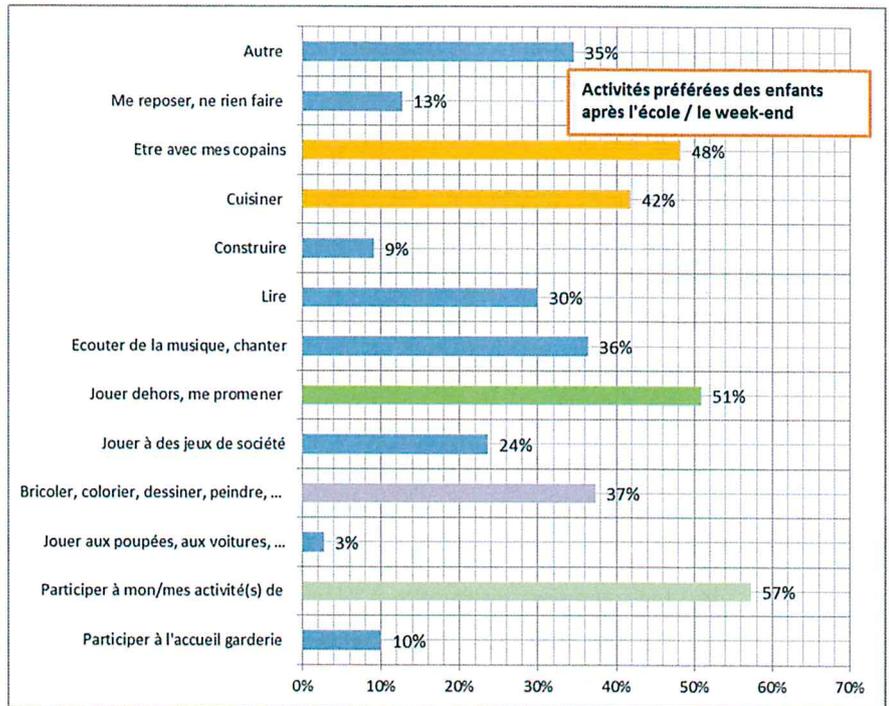
- Participer à leur activité/sport hebdomadaire (57 %)
- Jouer dehors, se promener (51 %)
- Jouer avec les copains (48 %)
- Cuisiner (42 %)
- Bricoler, dessiner, peindre (37%)

Activités hebdomadaires citées :

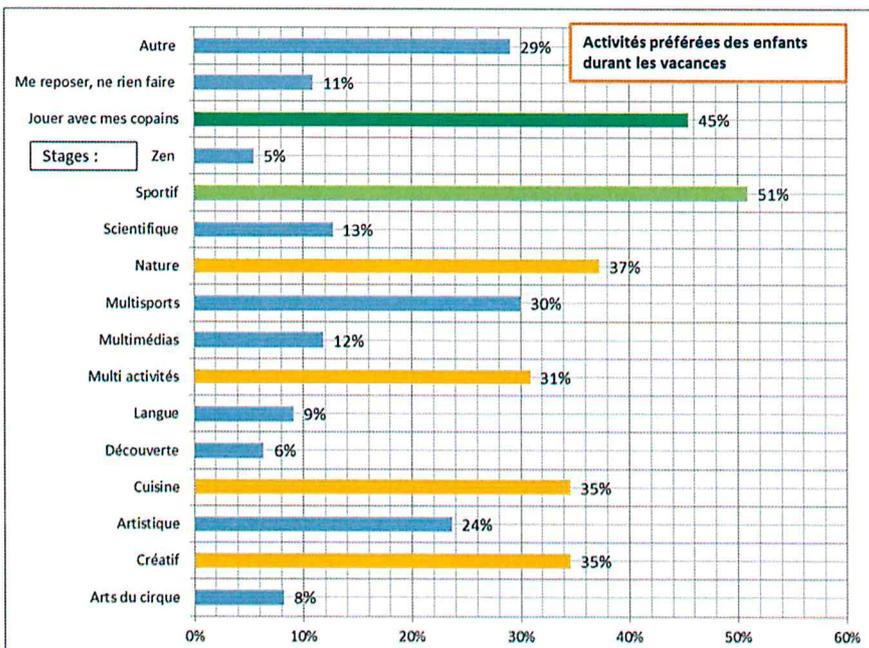
Académie, athlétisme, cirque, danse, dessin, diction, équitation, escalade, foot, gym, karaté, louveteaux, moto, musique, natation, solfège, taekwondo, tennis, tennis de table, théâtre, vélo, voltige.

Autres activités préférées :

Bricoler avec papa, dormir, être en famille, faire le singe, faire le yamakasi, jeux vidéo, jouer à la ferme, jouer avec mon animal, rechercher des pièces, regarder des vidéos sur internet, activités scientifiques, télévision.



❖ Les 5 activités préférées durant les vacances :



- stage sportif (51 %)
- jouer avec les copains (45 %)
- stage nature (37 %)
- stage cuisine (35 %)
- stage créatifs : dessiner, peindre, bricoler, ... (35 %)

Sports cités :

Athlétisme, biathlon, danse, équitation, escalade, foot, gym, natation, sport de combat, tennis, tennis de table, vélo / vtt, volley, voltige.

Autres activités préférées :

partir en vacances, jeux vidéo, faire le sot, faire des cabanes dans les bois, aller au parc d'attractions, jouer à des jeux de société, compléter des livres d'exercices, télévision.

II.4.7 Conclusion

Nous pouvons constater que, bien que, globalement, les activités préférées des enfants restent fort semblables, l'ordre de préférence varie en fonction du genre et de l'âge.

Jouer avec les copains est une des activités préférées, aussi bien durant le temps libre en période scolaire que durant les vacances. Avoir des stages variés et en suffisance, près de chez eux, semblent donc bien une préoccupation des parents. Les enfants souhaitent simplement s'amuser avec leurs copains.

Les thèmes de stages varient en fonction du genre, plutôt créatif, artistique et cuisine pour les filles et plutôt sportif et nature pour les garçons.

L'âge joue également un rôle. Les 3-6 favoriseront les stages multi-activités et créatifs (choix des parents ?). Plus les enfants sont "âgés", plus le choix du stage est orienté vers ce qu'ils ont déjà l'habitude de pratiquer en période scolaire.

Le thème cuisine est également souvent cité quel que soit l'âge ou le genre.

Les dessins représentent principalement :

- ✓ leur activité sportive / récréative hebdomadaire (foot, équitation, danse, tennis, musique, gym, ...)
- ✓ leur passion (sportive, créative, passe-temps, ...)
- ✓ les vacances en famille à l'étranger (mer, plage, soleil, ...)
- ✓ les activités avec les copains ou en famille (balade, jeu de société, sortie, ...)
- ✓ s'occuper de son animal
- ✓ cuisiner
- ✓ jeu vidéo

Bien qu'il soit demandé de cocher pour chaque question leurs 3 activités préférées, la plupart des enfants en sélectionnait plus. Mauvaise lecture des consignes ou difficulté à choisir ?...

II.5 Satisfaction et besoins des opérateurs d'accueil

Sont repris dans la notion d'opérateur d'accueil :

- ✓ Les milieux d'accueil pour enfants (AES, MCAE, EDD, accueil conventionné, ...)
- ✓ Les associations culturelles et sportives (agrées ou non)
- ✓ Plaine, séjour (CDV)
- ✓ Mouvement de jeunesse/camp
- ✓ Centre d'expression de la créativité (CEC)
- ✓ Club sportif
- ✓ Maison de jeunes
- ✓ Bibliothèque, Ludothèque (autre que prêt : animation)
- ✓ Académie de musique, d'arts plastiques
- ✓ CPAS
- ✓ Association d'handicapés, de promotion de la santé, ...

Le relevé complet des besoins n'a pas pu être clôturé. De nombreuses associations n'ont pas rendu le questionnaire élaboré par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) dans les temps.

La Maison des Jeunes Jalhay-Sart, la MCAE, Les Activités Vivifiantes, le RCS Jalhay l'AES et l'Académie ont remis leurs informations.

Les autres opérateurs, les directions d'école, le personnel de l'accueil et les enseignants contactés n'ont pas répondu.

Parmi les demandes d'amélioration notons :

- ✓ Un hall sportif, des salles de gymnastiques plus grandes et adaptées ;
- ✓ Une classe dédiée uniquement au cours de musique et un lieu dédié uniquement au cours de théâtre, par école
- ✓ Un coin cuisine aménagé, plus sécurisant et fonctionnel à l'école de Solwaster
- ✓ Plus d'activités pour les enfants de 2,5-3 ans

Les points positifs, globalement :

- ✓ Les locaux sont satisfaisants (spacieux, sécurisants, adaptés, suffisants)
- ✓ L'offre d'accueil répond aux besoins
- ✓ La coordination est satisfaisante
- ✓ L'information aux parents est suffisante

Le questionnaire papier, basé sur le canevas de l'OEJAJ, n'a pas rencontré l'intérêt escompté.

Cependant, les différentes associations et les directions d'écoles sont très actives en CCA. Ce qui a permis de dégager des pistes de travail pour ce programme CLE.

PARTIE III

Les objectifs du programme CLE

- Synthèse des besoins
- Objectifs prioritaires 2019-2024

III. Les objectifs du programme CLE

III.1 Synthèse des besoins révélés par l'Etat des lieux

Cette synthèse reprend les points présentés lors de la CCA du 23 mai 2018, suite à l'Etat des lieux.

❖ *Parmi les besoins relevés, notons les demandes de :*

- plus de stages durant toutes les périodes de vacances, avec plus de variétés, plus de places disponibles et à un prix abordable ;
- la mise en place d'activités durant l'accueil extrascolaire ;
- plus d'activités pour les 3-6 ans aussi bien en période scolaire que durant les vacances.

Lors de cette CCA, les 4 axes de la coordination ATL y ont été rappelés ainsi que les objectifs prioritaires du précédent programme CLE.

❖ *Axes de la coordination ATL tels que définis par l'ONE*

1. Mise en œuvre de la coordination
2. Accompagnement du développement de la qualité
3. Développement du secteur de l'accueil des enfants
4. Mission(s) spécifique(s)

Les aspects qui peuvent être développés pour chaque axe de coordination :

- | | |
|------------------------------------|--|
| ✓ Potentiel d'accueil (offre) | ✓ Formation du personnel |
| ✓ Potentiel d'activité (catégorie) | ✓ Matériel |
| ✓ Plages horaire | ✓ Mobilité et accessibilité |
| ✓ Coût | ✓ Locaux |
| ✓ Couverture géographique | ✓ Information des parents |
| ✓ Qualité des services | ✓ Coordination et partenariat entre opérateurs |
| ✓ Taux d'encadrement | ✓ Autres à préciser |

❖ *Les objectifs prioritaires 2014-2019 étaient :*

- Soutenir, coordonner et améliorer l'offre d'accueil existante.
- Augmenter la qualité de l'accueil au sein des accueils extrascolaires et auprès des acteurs de l'accueil existants et à venir.
- Développer un service d'aide aux devoirs de qualité au sein des accueils extrascolaires.
- Créer un accueil lors des conférences pédagogiques.
- Développer des partenariats.
- Augmenter l'information aux parents.

III.2 Objectifs prioritaires 2019-2024

Suite à cette synthèse et au travail réflexif des partenaires présents lors de la réunion du 23 mai 2018, il a été décidé d'établir les objectifs suivants :

❖ *Continuité des objectifs du CLE 2014 -2019 :*

- Soutenir, coordonner et améliorer l'offre d'accueil existante.
- Maintenir la qualité de l'accueil au sein des AES (matériel, mobilier, fournitures, formation des accueillantes, stabilité du personnel).
- Soutenir le développement de la qualité auprès des acteurs de l'accueil existants et à venir.
- Maintenir les différents projets déjà en place au sein des AES (aide aux devoirs, collations, mini-pop, accueil lors des formations des enseignants).
- Développer des partenariats et des synergies (Journée ATL : Loisirs et Vous!).
- Maintenir l'information aux parents (site web, courriel, brochures, ...).

❖ *Augmenter l'offre d'accueil pour les enfants de 2,5 à 6 ans*

Pistes d'action suggérées :

- plus d'activités spécifiques (durée, matériel adapté, espace spécifique),
- idem dans le cadre de l'AES > augmenter le nombre d'accueillantes en fonction des besoins,
- formations spécifiques,
- 2 groupes d'âge les 2,5-4 et les 4-6,
- respecter le taux d'encadrement (ONE),
- plus de synergie avec les milieux d'accueil,
- nouveaux partenariats, ...

❖ *Soutenir les initiatives de développement d'activités lors de l'AES*

Pistes d'action suggérées :

- ressources locales pour animation d'ateliers spécifiques et ponctuels (poterie, apiculteur, commerces locaux, ...),
- activités plus collectives (fresque commune, atelier théâtre, spectacle, marionnettes, ...),
- ateliers intergénérationnels,
- inciter les opérateurs à se déplacer dans les écoles,
- bénévolat, pensionnés,
- soutenir les accueillantes dans leurs initiatives de développement d'activités, ...

❖ *Effectuer les premières démarches vers plus d'inclusion*

Plusieurs partenaires sont sensibles à l'accueil des enfants différents (à besoins spécifiques, porteur de handicaps, ...) et souhaitent plus d'actions, d'informations et d'outils pour pouvoir leurs proposer un accueil de qualité.

Pistes d'action suggérées :

- trouver des personnes relai pour info et guidance,
- sensibiliser les associations mais ne pas obliger,
- proposer de l'aide aux opérateurs pour l'encadrement,
- formations spécifiques, ...

❖ Développer le "Vivre ensemble"

Ce point est ressorti suite aux souhaits des directions d'école et du personnel de l'accueil de faire naître une gestion cohérente des problématiques rencontrées durant tous les moments scolaires et extrascolaires des enfants. Au final, ce sont les mêmes enfants...

Pistes d'action suggérées :

- projet d'école global (accueil matin, midi, temps scolaires, accueil soir) >> tous concernés,
- gestion des conflits, du harcèlement >> formation du personnel aes + temps de midi,
- espace de parole, enfant médiateur,
- charte faite par les enfants,
- communication non violente (Sophie Grosjean),
- affichage (ONE, PMS),
- plus de communication entre tous, ...

OBJECTIFS PRIORITAIRES 2019-2024

1. Continuer le suivi des O.P. du programme CLE 2014-2019
2. Augmenter l'offre d'accueil pour les enfants de 2,5 à 6 ans
3. Soutenir les initiatives de développement d'activités lors de l'AES
4. Effectuer les premières démarches vers plus d'inclusion
5. Développer le « Vivre ensemble »

Approuvés par la Commission Communale de l'Accueil du 04 avril 2019.

PARTIE IV

Modalités d'application

- Modalités de collaboration
- Modalités d'information
- Modalités de répartition des moyens communaux

IV. Modalités d'application

IV.1 Modalités de collaboration entre les opérateurs

- 1) L'Administration met ses locaux scolaires en location aux opérateurs qui proposent des activités pour les enfants en-dehors des temps scolaires.
- 2) Création de synergies de collaboration, de partenariats entre les opérateurs, les directions des écoles et l'Administration.
- 3) Récolte des informations auprès des acteurs de l'enfance afin d'organiser la diffusion de l'information (brochures, site internet, mailing).
- 4) Favoriser les nouvelles activités sur le territoire en développant de nouveaux partenariats, aussi bien dans le cadre des stages que des cours en période scolaire.
- 5) Développer une cohérence dans la politique de l'accueil temps libre et éviter les concurrences en proposant une planification réfléchie des stages et des activités.
- 6) La Commission Communale de l'Accueil est un lieu d'échange qui permet d'alimenter la collaboration entre les différents intervenants.
- 7) Développer l'offre d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans par de nouveaux partenariats d'opérateurs spécifiques.
- 8) La coordinatrice est une personne ressource et centrale pour la mutualisation des énergies.

IV.2 Modalités d'informations aux usagers potentiels

Différents modes de communication sont déjà mis en place et continueront d'être utilisés :

- ✓ Brochure pour les stages d'été
- ✓ Brochure pour les stages de printemps
- ✓ Répertoire des activités pour la rentrée scolaire

Le répertoire initialement prévu tous les 2 ans sera édité chaque année. En effet, les opérateurs de l'accueil sont de plus en plus nombreux et les activités diversifiées. Il convient donc d'actualiser la brochure pour chaque rentrée scolaire. Idéalement la journée ATL et la parution du répertoire devrait coïncider.

- ✓ Site communal
- ✓ Mailing (« ATL info »)
- ✓ Journée ATL
- ✓ Contact téléphonique direct, la coordinatrice ATL est une personne ressource

IV.3 Modalités de répartition des moyens communaux

La commune de Jalhay participe activement et financièrement dans l'organisation de l'accueil temps libre :

- ✓ Versement de subsides annuels aux associations sportives et culturelles.
- ✓ Mise à disposition de locaux communaux aux mouvements de jeunesse et prise en charge des frais d'électricité et de chauffage ainsi que de certaines réparations.
- ✓ Mise en location, pour un tarif modique, des locaux et salles de gymnastique des écoles aux associations et clubs sportifs qui souhaitent organiser des stages pendant les vacances scolaires ainsi que des cours après 15h30, le mercredi après-midi et le week-end.
- ✓ Convention de partenariat avec la ville de Spa afin de permettre à l'Académie de donner des cours gratuitement aux enfants de moins de 12 ans sur la commune.
- ✓ Contrats CDD ou CDI lors d'engagement du personnel de l'accueil.
- ✓ Engagement d'un responsable de projet pour les accueils extrascolaires des écoles, à ¼ temps, entièrement sur fonds propres.
- ✓ Engagement d'un coordinateur et d'animateurs en fonction de la répartition de la plaine communale sur l'année.
- ✓ Budgets dégagés pour l'aménagement et le matériel des accueils extrascolaires des écoles.
- ✓ Budgets également pour la formation du personnel de l'accueil.
- ✓ Permet aux associations et clubs sportifs, d'insérer gratuitement, sur le site de la commune, leurs publicités.
- ✓ Prend en charge la publication des brochures.
- ✓ Octroie également une aide financière extraordinaire aux clubs sportifs pour l'achat de matériel spécifique (exemple : le terrain synthétique du club de foot de Sart).
- ✓ Finance les deux bibliothèques communales qui elles-mêmes investissent dans différents projets, notamment l'organisation de stages et activités pour les jeunes de moins de 12 ans autour du thème de la lecture.

PARTIE V

Demandes d'agrément ou de renouvellement

➤ Renouvellement d'agrément :

- ❖ *Les 4 lieux d'accueil extrascolaire communaux*

➤ Nouvelles demandes d'agrément :

- ❖ *Activités Vivifiantes asbl (Les)*
- ❖ *Club de gymnastique de Jalhay (Le)*

V. Demandes d'agrément ou de renouvellement

V.1 Renouvellements

❖ *L'Accueil extrascolaire communal*

L'AES communal organise un accueil dans chaque école, avant et après les temps scolaires ainsi que durant les journées de formation des enseignants. Activités créatives (bricolages), jeux de société, ateliers cuisine, jeux d'imitation, jeux d'extérieur, chansons, ...

Projet d'accueil, fiche d'inscription et ROI joints au présent programme CLE.

➤ **La Gare du Rire**

- Adresse : Ecole communale de Tiège - Tiège 81
- Téléphone : 0471/341 036

➤ **Les Lucioles**

- Adresse : Ecole communale de Sart - rue de l'Ecole 10
- Téléphone : 0471/340 995

➤ **Les Minis Lopets**

- Adresse : Ecole communale de Solwaster - route des Grands Fagnoux 2
- Téléphone : 0471/341 153

➤ **Les P'tits Choux de Jalhay**

- Adresse : Ecole communale de Jalhay - rue de la Fagne 12
- Téléphone : 0471/340 989

V.2 Demandes d'agrément

❖ *Activités Vivifiantes asbl (Les)*

- Personne de contact : Virginie DUBOIS - 0498/261 620 - virginiedubois@msn.com
- Adresse des activités : Chemin de la Fontaine 9 – 4845 Jalhay
- Site internet : <https://fr-fr.facebook.com/Vivifiantes/>
- Activités : multi activités créativités, sportives durant les périodes scolaires et stages de vacances.

Projet d'accueil, fiche d'inscription et ROI joints au présent programme CLE.

❖ *Club de gymnastique de Jalhay (Le)*

- Personne de contact : Marcelle Closset, secrétaire - 087/647 414 – marcelleclosset-gymjalhay@yahoo.fr
- Adresse des activités : école communale de Jalhay - rue de la Fagne 12 - 4845 Jalhay.
- Activités : cours d'initiation sportive le samedi matin et stages pendant les vacances scolaires.

Projet d'accueil, fiche d'inscription et ROI envoyés à l'ONE de leur propre chef.

GÉNÉRALITÉS



Type d'accueil

- Accueil extrascolaire (AES) dans les écoles suivantes : Jalhay, Sart, Tiège et Solwaster.
- Accueil lors des journées de formations pédagogiques des enseignants dans les mêmes écoles.

Opérateur de l'accueil

Pouvoir Organisateur : Administration communale de Jalhay - rue de la Fagne, 46 - 4845 Jalhay

Forme juridique : Pouvoir public.

N° de compte bancaire : BE23 0971 6323 1091

Responsable du Pouvoir Organisateur : Monsieur Eric Laurent, échevin de l'enseignement
087/379 127 ou 0478/590 664

Responsable de projet : Rachel Bouhy - 087/379 123 ou 0478/324 402 - rachel.bouhy@jalhay.be

Périodes d'ouverture

Le personnel de l'accueil extrascolaire est responsable de l'encadrement des enfants :

- avant l'école de **07h20 à 08h15** du lundi au vendredi ;
- après l'école de **15h30 à 18h** le lundi, mardi, jeudi et vendredi et de **12h00 à 15h00** le mercredi après-midi ;
- pendant les journées de formations pédagogiques des enseignants de 07h20 à 18h00, uniquement sur inscription.

A qui s'adresse l'accueil ?

- aux enfants qui fréquentent une école de la commune de Jalhay ;
- aux enfants de maximum 12 ans (ou fréquentant l'enseignement fondamental) qui habitent la commune de Jalhay, et qui ne fréquentent pas nécessairement une école de la commune de Jalhay.

Lieux d'accueil

- **Ecole communale de Jalhay** : *Les P'tis Choux de Jalhay* - rue de la Fagne, 12 - 0471/340 989
- **Ecole communale de Sart** : *Les Lucioles* - rue de l'École, 10 - 0471/340 995
- **Ecoles communales de Tiège**
 - implantation de Tiège : *La Gare du Rire* - Tiège, 81 - 0471/341 036
 - implantation de Solwaster : *Les Minis Lopets* - Solwaster, 14 - 0471/341 153

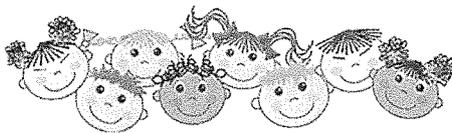
Participation financière des parents

La participation financière est fixée comme suit :

- **Avant et après l'école, ainsi que le mercredi après-midi** : 0,75 € par heure et par enfant, toute ½ heure entamée est due.
- **Après l'heure réglementaire** : 2,25 € par enfant et par ¼ heure entamé. De plus, dès le deuxième ¼ heure de retard, une amende de 2,25 €, par enfant et par ¼ heure entamé, s'ajoutera à la redevance.
- **Lors des journées de formations pédagogiques des enseignants** : 4,00 € pour la demi-journée (de 07h20 à 13h00 ou de 12h00 à 18h00) et 8,00 € pour une journée complète. Les heures d'arrivée et de départ sont au choix du parent (arrivée au plus tard à 09h00 le matin et 13h00 l'après-midi).

Les parents reçoivent une facture bimensuelle à l'adresse reprise sur la fiche d'inscription de l'enfant. A défaut de paiement à l'amiable, le recouvrement des impayés sera poursuivi par voie civile. Une procédure d'exclusion de l'accueil peut être appliquée en cas de non-apurement de la dette.

ENCADREMENT



Responsable de projet

Rachel Bouhy, graduée, a suivi différentes formations notamment en gestion, employée d'administration et gestion de conflits et, est en processus continu de formations relatives à sa fonction.

Accueillantes

- Fabienne Joslet – école de Jalhay
Accueillante depuis 1991 a suivi la formation initiale de base du personnel de l'accueil extrascolaire requise par l'ONE et participe à différentes formations de perfectionnement en lien avec sa fonction.
- Françoise Fraikin – école de Tiège
Accueillante depuis 1994.
- Alice Wilkin – école de Sart
Accueillante depuis 1999, participe à différentes formations de perfectionnement en lien avec sa fonction.
- Maryse Meyer – école de Jalhay
Accueillante depuis 2006, a suivi la formation initiale de base du personnel de l'accueil extrascolaire requise par l'ONE et participe à différentes formations de perfectionnement en lien avec sa fonction.
- Christelle Lemaître – école de Tiège
Accueillante depuis 2007, a suivi la formation initiale de base du personnel de l'accueil extrascolaire requise par l'ONE et participe à différentes formations de perfectionnement en lien avec sa fonction.
- Bernadette Wansart – école de Sart
Accueillante depuis 2009, participe à différentes formations de perfectionnement en lien avec sa fonction.
- Yvette Nizet – école de Solwaster
Accueillante depuis 2011, a suivi la formation initiale de base du personnel de l'accueil extrascolaire requise par l'ONE et participe à différentes formations de perfectionnement en lien avec sa fonction.

Taux d'encadrement

Pour l'accueil avant et après l'école, l'encadrement est variable selon la période de la journée et l'implantation. Dans tous les cas :

- 1 à 2 personnes assurent l'accueil du matin entre 07h20 et 08h15.
- 1 à 3 personnes assurent l'accueil du soir de 15h30 à 17h30.
- À partir de 17h30, le personnel est réduit à 1 accueillante, et ce jusque 18h00.

Pour l'accueil organisé lors des journées de formations pédagogiques des enseignants, l'encadrement sera assuré par 1 accueillante pour 8 à 12 enfants (selon l'âge de ceux-ci). L'accueil se fera sur base d'une inscription préalable auprès de la responsable de projet, avec un plafond maximum de 25 enfants par lieu d'accueil. Un formulaire d'inscription sera distribué aux parents.



Principes psychopédagogiques

Les documents fondateurs de la pédagogie au sein des accueils extrascolaires sont :

- Le code de qualité de l'accueil (arrêté du gouvernement de la Communauté française du 17/12/2003) qui préconise les principes fondamentaux d'un accueil de qualité pour les enfants de 3 à 12 ans.
- Le référentiel psychopédagogique de l'ONE qui insuffle, notamment, une professionnalisation des accueillantes en passant par un processus de formation.

La volonté de notre organisation est d'offrir un service de qualité, avec du personnel qualifié, où l'enfant puisse se poser dans un moment d'accueil temps libre. Il s'agit donc d'un temps différent de l'accueil scolaire !

Il ne s'agit pas de transformer le temps libre, tellement nécessaire, en un temps d'obligations nouvelles ou d'apprentissages complémentaires. Le jeu, les activités valent d'abord par le plaisir qu'y trouvent les enfants. Ils développent ainsi imagination, créativité, autonomie, capacité d'entrer en relation avec les autres. S'il est évidemment essentiel que l'accueil soit de qualité, qu'il propose des activités stimulantes et soit source de plaisir, il convient de se rappeler que l'enfant a aussi besoin de cultiver son «jardin secret», se reposer, rêver, jouer en solitaire ou avec un ami, sans qu'un adulte ne lui impose en permanence une activité au nom de ce qui serait bon pour lui.

Il faut entendre par accueil de qualité, un espace où l'enfant peut se poser, être écouté dans ses besoins et ses rythmes. Où il se sent en sécurité et dans un sentiment de bien-être. Il est encouragé dans ses projets et est initiateurs de ses jeux. Il apprend également la vie en groupe : règles à respecter, coopération, entraide, responsabilisation, ... Il est donc encadré par du personnel qualifié, formé pour qu'une réelle pédagogie du bien-être soit mise en place.

L'accueil de l'enfant

1. Généralités

Afin de répondre aux besoins de sécurité des enfants, les accueillantes ont un horaire fixe quant à l'organisation des accueils du matin et du soir.

De cette manière, l'enfant est plus vite en confiance. Il peut se poser calmement et se sent en sécurité car il a, à chaque fois, la même personne pour l'accueillir. Un lien se crée, entre l'accueillante et l'enfant, et également, entre l'accueillante et les parents de l'enfant. Les échanges sont donc facilités et l'enfant se sent apaisé, en confiance, rassuré.

L'accueil, que ce soit avant ou après l'école, est un moment primordial pour que l'enfant se sente bien. Il a besoin qu'on lui octroie du temps, de l'écoute, de la disponibilité afin que le passage entre la famille et le lieu d'accueil se passe en douceur. Un temps d'accueil de qualité est donc indispensable pour permettre à l'enfant de s'intégrer dans les différents temps de sa journée.

L'accueil sera également personnalisé pour un enfant qui n'est jamais venu à l'accueil extrascolaire et/ou qui n'est pas inscrit dans l'école de cet accueil extrascolaire. Des moments d'adaptation peuvent être organisés avec la responsable de projet. Un entretien individuel avec les parents et l'enfant peut être réalisé si cela est nécessaire. Tout sera mis en œuvre pour que l'enfant puisse s'adapter au mieux et en douceur à son nouvel environnement.

2. L'accueil de l'après-midi

Au début de l'accueil, un temps est consacré au goûter durant lequel l'enfant à l'occasion d'acheter une collation. Si vous ne désirez pas que votre enfant consomme les collations proposées, vous devez le signaler aux accueillantes.

Entre 16h et 17h, sur inscription préalable, les enfants peuvent participer à l'aide aux devoirs. Ils y sont encadrés par une personne qualifiée. L'aide aux devoirs n'est ni une Ecole de Devoirs ni une étude dirigée. Il n'y a pas d'obligation de rendement ou de performance à atteindre. (cf. ROI Aide aux devoirs). En aucun cas, les enfants ne seront contraints de terminer leurs devoirs. Les accueillantes n'ont pas dans leurs attributions l'aide aux devoirs.

Des activités diverses sont proposées aux enfants par les accueillantes (jeux de société, bricolages, jeux d'imitation, de construction, ...). Celles-ci sont une réponse directe aux demandes des enfants. Par ailleurs, elles mettent tout en œuvre pour susciter la créativité et l'autonomie de l'enfant. La valorisation est prépondérante afin de développer la confiance en eux.

3. Les collations et le goûter

Dans la mesure du possible, il est demandé aux parents de mettre une collation saine à leur enfant. L'éducation à la santé fait partie des objectifs du projet éducatif. La collation saine est vivement encouragée. Les collations proposées aux enfants, dans les 4 implantations, entrent dans le cadre du projet « collations saines » de l'accueil extrascolaire que vous trouverez détaillé sur le site communal.

Un éventail d'aliments (fruits, légumes, biscuits, jus de fruits, laitages, ... de préférence bio, local et/ou de saison) est à disposition des enfants. Pour ne pas modifier d'emblée toutes les habitudes alimentaires, nous tentons de supprimer progressivement les collations moins nutritives (mais souvent préférées des enfants) par des aliments plus sains. Nous n'excluons pas d'office tous les aliments contenant des sources d'allergènes, il est donc **indispensable que vous signaliez via la fiche d'inscription de l'enfant tous risques encourus** ainsi que toutes les recommandations utiles.

4. Matériel et jeux mis à disposition

Le matériel mis à disposition des enfants est renouvelé au bout d'un temps. L'enquête réalisée auprès des enfants, en janvier 2014, a permis d'avoir une visibilité sur les envies de jeux des enfants. Ceux-ci seront régulièrement sollicités afin de répondre aux mieux à leurs attentes.

Par ailleurs, le matériel acheté est étudié afin de répondre aux normes de sécurité ainsi qu'aux rythmes et besoins des enfants. Il est important que ces jeux puissent épanouir l'enfant et non l'exciter ou le stresser.

Les jeux vidéo ne seront pas admis car ils ne répondent pas aux critères suivis par le présent projet éducatif.

5. Activités

La notion de temps libre est prépondérante dans le choix du matériel et l'organisation d'activités.

L'enfant est encouragé à être initiateur de ses jeux. Les accueillantes ont un rôle régulateur dans le respect des rythmes et besoins de chaque enfant (qui dépend de son état émotionnel, de son âge, de son tempérament, ...). Elles veillent donc à offrir un panel de jeux et un aménagement de l'espace qui permettent de répondre à ces rythmes et besoins.

Le résultat n'est pas dans une attente de production déterminée mais bien dans une démarche qualitative. Ce qui compte avant tout, c'est que chaque enfant se sente entendu, respecté dans ce qu'il vit, dans ce qu'il est, quelle que soit sa particularité ou sa différence.

6. Aménagement de l'espace

Il est prévu d'apporter des améliorations considérables dans l'aménagement de l'espace. Le but poursuivi est d'organiser l'espace de chaque accueil extrascolaire en différents coins aménagés (dégüisements, bricolage, poupées, jeux de construction, dînette, coin lecture et repos, jeux de société...) où l'enfant peut circuler librement afin d'initier ses propres jeux. Chaque enfant pourra choisir s'il veut jouer ou simplement se reposer.

Actuellement, même si l'espace n'est pas encore transformé, l'enfant a des jeux variés à sa disposition et peut choisir comment il veut occuper son temps.

7. Accorder du temps à l'accueil des parents

Accueillir l'enfant est certes important. Mais prendre le temps d'accueillir chaque parent l'est tout autant. Pour que l'enfant se sente bien, il faut qu'il puisse sentir que ses parents sont en confiance. Il est donc important que l'accueillante prenne un temps avec chaque parent afin d'être à leur écoute. Le temps consacré, même s'il est court, montre aux parents que l'accueillante a le souci de bien accueillir leur enfant pour qu'il puisse se sentir bien. Ce climat de sécurité est primordial pour que l'enfant puisse s'épanouir et pour que les parents puissent quitter leur enfant en toute sérénité afin de remplir leurs tâches quotidiennes.

Les premiers éducateurs de l'enfant sont ses parents. Il est donc primordial que le dialogue et la communication soient omniprésents avec l'accueillante. Les éléments apportés par les parents vont permettre à l'accueillante d'offrir un accueil de qualité à l'enfant.

Ce processus d'échanges alimente :

- une continuité entre les différents temps de la journée de l'enfant ;
- une relation de confiance entre les parents et l'accueillante ;
- un sentiment de sécurité aussi bien pour les parents, l'enfant et l'accueillante ;
- une logique de partenariat avec les parents, l'établissement scolaire et l'accueil extrascolaire ou tout autre partenaire de l'accueil temps libre (ex. : après l'accueil extrascolaire, l'enfant rejoint seul son activité sportive qui a lieu dans l'école) ;
- une complémentarité entre les parents et les accueillantes.

8. Un cadre sécurisant

Les règles de vie font partie intégrante d'un processus bien-traitant dans une vie en communauté. Il est donc naturel qu'un cadre soit posé. Il est important que celui-ci soit clair pour chacun. Les règles de vie à l'accueil extrascolaire sont les suivantes :

- Veiller aux règles de politesse, signe de respect entre les individus (bonjour, au revoir, merci, ...).
- Respecter la propreté des lieux (mettre ses papiers et déchets aux endroits prévus à cet effet).
- Respecter l'intégrité physique et morale des autres enfants comme celle des adultes (ne pas les blesser, pousser, frapper ou injurier ...)
- Prendre soin du matériel et des jeux mis à disposition (ne pas casser ou lancer des objets).
- Respecter le calme et les jeux des autres (ne pas crier, ni courir à l'intérieur).
- Jouer dans les espaces autorisés et rester dans les espaces prédéfinis, intérieurs et extérieurs, de l'accueil extrascolaire.
- Ranger ses effets personnels (manteau, mallette, collation), le matériel et les jeux utilisés, aux endroits prévus à cet effet.
- L'enfant doit prévenir l'accueillante de son départ, il ne peut pas sortir de l'enceinte de l'école sans autorisation préalable.
- Ne pas escalader les murs ou passer en-dessous, au-dessus ou sur le côté des clôtures ou barrières.

Lorsqu'un enfant se met régulièrement en danger ou porte atteinte aux autres ou encore détruit le matériel ou ne respecte pas les règles de vie en groupe, ... il sera d'abord interpellé par l'accueillante. Celle-ci dialoguera avec lui, le fera réfléchir notamment sur les conséquences de ses actes et le préviendra des éventuelles sanctions.

S'il continue, la sanction sera appliquée et ses parents seront avertis de son comportement.

Si, malgré le cadre mis en place, il perdure dans son comportement inadéquat, l'enfant pourra être exclu de l'accueil extrascolaire pour un temps déterminé.

Par ces règles, l'enfant fait l'apprentissage de la vie en communauté. Il doit apprendre à trouver un équilibre entre son égo et le bien-être de tous. Cet apprentissage est parfois difficile. Il est donc essentiel que le cadre posé soit :

- clair et communiqué aux enfants (par exemple, par voie d'affichage) ;
- géré avec calme par l'accueillante ;
- avec un temps de mise à l'écart pour l'enfant s'il ne peut arriver à se calmer ;
- avec un temps de discussion pour susciter la réflexion sur les conséquences des actes posés, sur le ressenti de l'enfant ainsi que sur sa motivation à agir de la sorte.
- avec une communication claire de l'accueillante à l'enfant sur la sanction qui sera posée s'il ne respecte pas la règle. La sanction doit être juste et du même « degré » que « l'infraction », en relation avec la règle enfreinte et de la compétence de l'enfant.

9. Professionnalisation des accueillantes

Etre accueillant(e) extrascolaire, c'est un métier ! Un métier... indispensable !

Le métier d'accueillant est indispensable à la société pour permettre aux parents de répondre aux exigences de leurs employeurs : actuellement on demande beaucoup de flexibilité et certains parents ont des temps de trajet assez longs pour aller travailler. Pour de nombreux travailleurs, la conciliation vie privée/vie professionnelle n'est rendue possible que grâce à l'existence de services d'accueil extrascolaire.

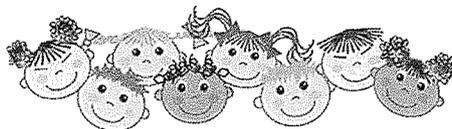
Depuis septembre 2014, les accueillantes actuellement en fonction suivent des formations en lien direct avec leur travail.

Elles s'inscrivent dans un processus continu de formation. C'est-à-dire qu'elles participent à minimum 50 heures de formation étalées sur 3 ans (réglementation ONE).

Par ailleurs, une responsable de projet qualifiée a été engagée depuis janvier 2014. Elle organise, entre autre, des réunions d'équipe régulièrement avec les accueillantes afin de travailler, avec elles, leurs compétences sur le terrain, de discuter des problèmes rencontrés et de trouver ensemble des solutions.

Il est à noter que la commune investit dans de vrais contrats de travail et offre une véritable possibilité de carrière au sein de la commune. Ce qui a pour conséquence directe, un investissement et une stabilité du personnel. Ce qui est positif pour les enfants.

En outre, la commune sera attentive, en cas de remplacement ou de nouveaux postes à pourvoir, à engager du personnel déjà qualifié. Celui-ci devra également s'inscrire dans un processus de formation continue.



Le présent projet de l'accueil est disponible par téléchargement sur le site communal ou sur simple demande à la responsable de projet.

Fiche d'inscription individuelle de l'Accueil ExtraScolaire

Nom de l'enfant : Prénom :
 Date de naissance : Ecole de Jalhay Sart Solwaster Tiège
 Classe Accueil M1 M2 M3 P1 P2 P3 P4 P5 P6 Sexe M F

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (*)

✓ **Personne responsable** N° de registre national :
 (OBLIGATOIRE !)

Nom : Prénom : Lien de parenté :
 (Nom de jeune fille pour les femmes mariées)

Adresse (rue + n°) :

Code postal : Localité :

Tél. domicile : Tél. bureau :

GSM : Adresse mail :

Je ne souhaite pas recevoir les mails d'information relatifs à l'ATL et l'AES (accueil journée pédagogique, nouveautés, stages de vacances, ...)

✓ **Veillez cocher les moments où votre enfant est susceptible de fréquenter l'accueil extrascolaire**

Accueil du matin de 07h20 à 08h15 ⇒ lundi mardi mercredi jeudi vendredi

Accueil du soir de 15h30 à 18h00 ⇒ lundi mardi jeudi vendredi

Accueil du mercredi de 12h00 à 15h00

Accueil lors des journées pédagogiques (ATTENTION ! Ceci n'équivaut pas à une inscription ! Il faudra obligatoirement confirmer votre demande auprès de la responsable de projet par SMS ou mail lorsque les dates seront annoncées.)

✓ **Personne(s) autorisée(s) à reprendre l'enfant ou, à contacter en cas d'urgence** (par ordre de priorité et autre que la personne responsable)

1. Nom : Prénom : GSM/tél. :

2. Nom : Prénom : GSM/tél. :

3. Nom : Prénom : GSM/tél. :

4. Nom : Prénom : GSM/tél. :

5. Nom : Prénom : GSM/tél. :

6. Nom : Prénom : GSM/tél. :

✓ **Participation financière** (voir art. 4 et 5 du ROI)

Une attestation en matière de frais de garde, à joindre à la déclaration d'impôts, vous sera transmise, au plus tard dans le courant du 2^{ème} trimestre de l'année civile. Si vous souhaitez partager la facturation entre 2 personnes responsable de l'enfant et donc, recevoir 2 attestations fiscales, vous devez transmettre une inscription par personne.

✓ **Droit à l'image** (voir art. 13 du ROI)

J'autorise l'administration communale à utiliser les images de mon enfant dans un cadre strictement réservé à l'accueil extrascolaire oui non

(*) Vos coordonnées sont reprises dans la base de données de l'Accueil Temps Libre. Depuis le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en application dans toute l'Europe. L'Administration communale et l'ATL s'engage à respecter ce règlement : nous vous assurons que vos coordonnées ne nous serviront qu'à vous informer de nos activités via notre newsletter. Nous vous confirmons que vos données personnelles ne seront jamais transmises à des tiers. Cette base de données est et restera confidentielle. Il vous est toujours possible de vous désabonner à tout moment de la newsletter et de nous demander de modifier ou supprimer vos données. Pour cela, n'hésitez pas à nous contacter à cette adresse : atl@jalhay.be

../..

AUTORISATION PARENTALE (pour les enfants de plus de 6 ans, voir art. 10 du ROI)

J'autorise mon enfant à :

- **se rendre seul à son activité / sport situé(e) à :**
Il quittera l'école à h pour aller directement à l'activité précitée.
- **se rendre seul à l'accueil extrascolaire de l'école**, dès que son activité / sport est terminé(e).
Il sera à l'accueil extrascolaire de l'école dès h
- **retourner seul à l'adresse :**
les jours suivants lundi mardi mercredi jeudi vendredi

La commune de Jalhay n'est pas tenue responsable :

- En cas d'accident de l'enfant survenant pendant les trajets précités.
- Si l'enfant quitte, de son propre chef, l'enceinte de l'école.

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX (voir art. 12 du ROI)



Nom du médecin traitant : N° tél. :

Groupe sanguin : Vacciné contre le tétanos ? oui non Diabétique ? oui non

Allergies? oui non Si oui, lesquelles :

Vignette mutuelle

(à coller ici)

Votre enfant a-t-il des **maladies ou pathologies** pour lesquelles il doit **suivre un traitement (dans ce cas, joindre un certificat médical et la posologie)** ou qu'il est **utile de signaler** aux accueillantes (épilepsie, maladie cardiaque, affections de la peau, intolérances alimentaires, maux de tête, handicap ...)?

.....
.....

Si oui, quelle(s) **recommandation(s)** pouvez-vous donner ?

.....
.....

AUTRES INFORMATIONS

Les activités préférées de mon enfant :

.....

Les activités que votre enfant ne peut pas pratiquer :

.....

Information(s) facilitant l'accueil de votre enfant :

- sieste doudou lange ne mange pas seul

Autre(s) :

SIGNATURE

Je soussigné(e)....., responsable légal de

- ✓ déclare que les informations reprises dans cette fiche sont exactes et complètes ;
- ✓ autorise, en cas d'urgence, la responsable ou l'accueillante à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour donner les premiers secours à l'enfant et/ou à faire appel à un médecin et/ou à un service médical d'urgence ;
- ✓ autorise l'accueillante, sur ma demande et avec certificat médical, à effectuer une médicalisation ponctuelle ;
- ✓ déclare avoir pris connaissance du projet éducatif et du règlement d'ordre intérieur qui m'ont été remis lors de l'inscription de mon enfant. J'accepte et adhère aux modalités de fonctionnement de ceux-ci.

Date :

Signature :
(avec mention « lu et approuvé »)

Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)

Accueil extrascolaire des écoles communales de Jalhay

Pouvoir organisateur : Administration communale de Jalhay, échevinat de l'enseignement, Eric Laurent

Responsable de projet : Rachel Bouhy 087/379 123 ou 0478/324 402 - rachel.bouhy@jalhay.be

Lieux d'accueil : Ecole communale de Jalhay : Les P'tis Choux de Jalhay - rue de la Fagne, 12 - 0471/340 989 ; Ecole communale de Sart : Les Lucioles - rue de l'École, 10 - 0471/340 995 ; Ecole communale de Tiège : La Gare du Rire - Tiège, 81 - 0471/341 036 ; Ecole communale de Solwaster : Les Minis Lopets - Solwaster, 14 - 0471/341 153.

Article 1 - Périodes d'ouverture et horaires

Le service est ouvert, en période scolaire :

- du lundi au vendredi de **7h20 à 08h15** ;
- lundi, mardi, jeudi et vendredi de **15h30 à 18h00** ;
- le mercredi de **12h00 à 15h00**.

Article 2 - Usagers bénéficiaires du service

L'accueil extrascolaire est destiné :

- aux enfants qui fréquentent les établissements scolaires de la commune de Jalhay ;
- aux enfants qui habitent la commune de Jalhay et qui ne fréquentent pas un établissement scolaire de la commune.

Article 3 - Modalités d'inscriptions

3.1 - Pour l'accueil extrascolaire :

- Votre enfant fréquente l'établissement scolaire :** la **fiche d'inscription individuelle** doit être dûment **complétée, signée et remise à l'accueillante**. Les parents doivent avoir une copie du présent règlement d'ordre intérieur et pouvoir prendre connaissance du projet éducatif. Ces documents sont disponibles sur le site internet de la commune www.jalhay.be ainsi qu'auprès des accueillantes sur le lieu d'accueil de l'enfant.
- Votre enfant ne fréquente pas l'établissement scolaire** et habite la commune de Jalhay : l'inscription doit obligatoirement se faire **auprès de la responsable de projet** avant que l'enfant n'intègre le lieu d'accueil. Il convient donc de prendre rendez-vous au 087/379 123 ou par e-mail à rachel.bouhy@jalhay.be.

3.2 - Pour l'accueil lors des journées de formation pédagogique des enseignants :

Les inscriptions se font obligatoirement via le **formulaire d'inscription**. Il est à remettre **aux accueillantes** de l'école de l'enfant. Le nombre d'inscriptions sera limité et prioritairement réservé aux personnes qui travaillent et qui n'ont pas de solution de garde pour leur enfant.

Article 4 - Tarifs

Depuis le 1^{er} septembre 2014, il est établi, au profit de la commune, une redevance sur l'accueil extrascolaire organisé dans les écoles. La redevance est due par la personne mentionnée comme responsable de l'enfant sur la fiche d'inscription.

4.1 - Pour l'accueil extrascolaire :

La redevance est fixée à **0,75 € par heure** et par enfant :

- du lundi au vendredi de 7h20 à 8h00 ;
- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h00 à 18h00 ;
- mercredi de 12h30 à 15h00.

Toute demi-heure entamée est due.

4.2 - Pour l'accueil lors des journées de formation pédagogique des enseignants :

Le prix est fixé à **4 € par enfant pour la demi-journée** (de 7h20 à 13h ou de 12h à 18h) et à **8 € pour une journée complète** (de 7h20 à 18h).

L'arrivée de l'enfant sur le lieu d'accueil doit être au plus tard à 09h le matin et 13h l'après-midi.

Article 5 - Retards

L'accueil extrascolaire ferme à 18h00 le lundi, mardi, jeudi et vendredi et à 15h00 le mercredi. Chaque parent est tenu de reprendre son enfant à l'heure impartie, sans quoi une redevance de **2,25 €** par enfant et par ¼ h entamé sera établie. De plus, dès le deuxième ¼ h de retard, une **amende de 2,25 €**, par enfant et par ¼ h entamé, sera réclamée et s'ajoutera à la redevance.

Au-delà de l'heure réglementaire, les accueillantes ne sont pas tenues de rester sur le lieu d'accueil. L'enfant doit, à partir de ce moment, être sous la responsabilité des parents ou, en cas de force majeure, celle d'une personne désignée par eux.

Sans manifestation d'un parent ou d'une personne désignée par eux, l'accueillante fera appel dès 18h30 à l'Echevin qui lui-même pourra demander l'intervention des forces de police pour constater l'abandon de l'enfant. Les éventuels frais liés aux conséquences de ces démarches sont à la charge du parent.

Article 6 - Facturation

Chaque enfant inscrit reçoit un **QR-code d'identification**. Il sera scanné chaque fois que l'enfant fréquente l'accueil extrascolaire. Le tarif appliqué est celui décrit ci-dessus, art. 4 et 5. Les parents de l'enfant recevront une **facture à l'adresse reprise sur la fiche d'inscription**.

En cas de modification de l'adresse, veuillez en faire la communication auprès de l'accueillante ou de la responsable de projet le plus rapidement possible.

Tout parent qui reprend son enfant doit en avvertir l'accueillante afin d'effectuer le **scan du départ**. Si le scan n'est pas effectué, l'enfant sera considéré présent jusque 18h00.

Si vous n'habitez plus avec l'autre parent de l'enfant et que vous souhaitez que la facturation soit scindée en fonction de votre temps de garde, il faut impérativement :

- Remplir une deuxième fiche d'inscription avec les coordonnées exactes pour obtenir un 2^{ème} QR-code.
- Communiquer à l'accueillante quel QR-Code activer au moment où vous conduisez ou venez rechercher votre enfant à l'accueil extrascolaire.

A défaut de paiement à l'amiable, le recouvrement de la dette sera poursuivi par la voie civile.

De plus, en cas de non-régularisation de cette dette dans les deux mois qui suivent la fin de la période scolaire d'une année, l'enfant ne pourra plus participer, l'année scolaire suivante, aux activités de l'accueil extrascolaire, et ce, jusqu'à apurement totale de la dette.

Article 7 - Fonctionnement de l'accueil extrascolaire

Votre enfant est sous la responsabilité des accueillantes. Elles suivent les formations prévues par le décret ATL et participent, avec vous et l'équipe enseignante, à l'éducation de vos enfants. Elles ont besoin de votre confiance et de votre collaboration.

Au début de l'accueil, s'ils le souhaitent, les enfants peuvent réaliser leurs devoirs. En aucun cas, ils n'y seront contraints par les accueillantes. Elles n'ont pas dans leurs attributions l'aide aux devoirs.

Un temps est consacré au goûter durant lequel l'enfant à l'occasion d'acheter une collation. Si vous ne désirez pas que votre enfant consomme les collations proposées durant l'accueil, vous devez le signaler aux accueillantes. Les collations seront facturées en même temps que les autres activités de l'accueil extrascolaire.

Article 8 - Règles de vie

Chaque enfant sera attentif à respecter les règles suivantes :

- Veiller aux règles de politesse, signe de respect entre les individus.
- Respecter la propreté des lieux (mettre ses papiers et déchets aux endroits prévus à cet effet).
- Respecter l'intégrité physique et morale des autres enfants comme celle des adultes (ne pas les blesser, pousser, frapper ou injurier ...)
- Prendre soin du matériel et des jeux mis à disposition (ne pas casser ou lancer des objets).
- Respecter le calme et les jeux des autres (ne pas crier, ni courir à l'intérieur).
- Jouer dans les espaces autorisés et rester dans les espaces prédéfinis, intérieurs et extérieurs, de l'accueil extrascolaire.
- Ranger ses effets personnels (manteau, mallette, collation), le matériel et les jeux utilisés, aux endroits prévus à cet effet.
- Au moment du départ de l'accueil extrascolaire, veiller à reprendre les objets et effets personnels.
- L'enfant doit prévenir l'accueillante de son départ, il ne peut pas sortir de l'enceinte de l'école sans autorisation préalable.
- Ne pas escalader les murs ou passer en-dessous, au-dessus ou sur le côté des clôtures ou barrières.

Article 9 - Non-respect des règles de vie

Lorsqu'un enfant se met régulièrement en danger ou porte atteinte aux autres ou encore détruit le matériel ou ne respecte pas les règles de vie en groupe, ... il sera d'abord interpellé par l'accueillante. Celle-ci dialoguera avec lui, le fera réfléchir notamment sur les conséquences de ses actes et le préviendra des éventuelles sanctions. S'il continue, la sanction sera appliquée et ses parents seront avertis de son comportement.

Si, malgré le cadre mis en place, il perdure dans son comportement inadéquat, l'enfant pourra être exclu de l'accueil extrascolaire pour un temps déterminé.

En cas de dommage matériel causé de manière volontaire, les parents seront tenus de rembourser la valeur à neuf du bien endommagé.

Article 10 - Autorisation de quitter seul l'accueil extrascolaire

Pour autoriser un **enfant de plus de 6 ans** à quitter seul l'enceinte de l'école, le parent responsable doit compléter la rubrique prévue à cet effet sur le formulaire d'inscription.

Article 11 - Objets personnels

La commune n'est pas responsable de la perte d'objets personnels, ni des éventuels dégradations. Il est conseillé aux parents d'éviter que leur enfant apporte des effets personnels de valeurs à l'accueil extrascolaire.

Article 12 - Soins médicaux - Urgences

De manière générale, les accueillantes ne sont pas habilitées à porter des soins médicaux aux enfants.

Si un enfant doit faire l'objet d'un suivi médical particulier, les parents doivent compléter le formulaire d'inscription à l'endroit prévu à cet effet et fournir un certificat médical explicitant la posologie et la procédure à suivre. Elles ne seront en aucun cas tenues pour responsable des suites éventuelles dues à une mauvaise prise du traitement.

En cas d'accident léger survenu lors de l'accueil, les parents seront prévenus en premier lieu. S'ils le souhaitent le médecin de famille sera alors contacté.

En cas d'urgence ou dans l'impossibilité de contacter les parents, le responsable du lieu d'accueil ou l'accueillante a l'autorisation de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour donner les premiers secours à l'enfant et/ou à faire appel à un médecin et/ou à un service médical d'urgence.

Article 13 - Droit à l'image

Dans le cadre de l'accueil extrascolaire, il se peut que votre enfant soit photographié ou filmé lors d'une activité. Ces images peuvent être utilisées pour alimenter le site de la commune. Elles serviront à partager avec d'autres familles les événements de l'accueil. Elles peuvent également servir à documenter le travail réalisé. Tout parent qui n'est pas d'accord avec cette proposition doit l'indiquer sur la fiche d'inscription.

Article 14 - Parents solidaires

Il est demandé à chaque parent d'être attentif à la sécurité de tous les enfants. Il est donc important que les barrières de l'école soient systématiquement refermées après chaque passage. Merci d'y penser !

Fait à Jalhay, le 26 octobre 2015

Le pouvoir organisateur

Par le Conseil,

La Directrice Générale,

B. ROYEN-PLUMHANS



Le Bourgmestre,

M. FRANSOLET



GÉNÉRALITÉS

Type d'accueil

Service d'accueil extrascolaire intégré dans un programme CLE : atelier créatif, cours de natation, ateliers culinaires, animation d'anniversaires, ...

Opérateur de l'accueil

Pouvoir Organisateur : ASBL Les Activités Vivifiantes

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

N° de compte bancaire :

Responsable : Virginie Dubois



Périodes d'ouverture

Notre milieu d'accueil organise des stages durant les vacances scolaires, les journées pédagogiques, les jours fériés, les après quatre heures.

Nous accueillons les enfants à partir de 2,5 ans jusqu'à l'âge de 16 ans en période scolaire pour des ateliers ponctuels de 16h à 18h les jeudis ou vendredi.

Des stages sont organisés durant toutes les périodes de vacances scolaires de 9h à 16h.

Le milieu d'accueil peut offrir une solution de garde avant et après les activités sur demandes des parents à partir de 7h30 jusqu'à 17h.

Des cours de natation sont organisés en périodes scolaires tous les lundis. Ils sont organisés en séances d'une demi-heure de 16h30 à 19h30.

Public cible

Le public est âgé de 2,5 à 17 ans. Etant donné l'écart d'âge et afin de respecter le rythme de vie, la diversité de leurs besoins physiologiques et leurs centres d'intérêts, les enfants sont (le plus souvent possible) répartis en quatre groupes homogènes (1 seule tranche d'âge est présente à la fois) :

- Les 2,5 / 6 ans
- Les 6 / 11 ans
- Les 11 / 13 ans
- Les 14/ 17 ans

Lorsque, pour des raisons pratiques les différentes tranches d'âge ne peuvent être séparées, les activités sont alors adaptées pour convenir à tous.

Les enfants accueillis viennent généralement des communes avoisinantes, mais tout le monde est le bienvenu, tout milieu social confondu.

Nous portons une attention particulière à l'inclusion. Les enfants porteurs d'un handicap quel qu'il soit sont les bienvenus et après discussion avec les parents nous mettons des aménagements responsables en places.

Lieu d'accueil

Adresse principale : 9, chemin de la Fontaine, 4845 Jalhay.

Adresse cours de natation : 160, Route de foyr, 4845 Jalhay.

Adresse piscine durant les stages : 37, chemin du Pré-Leftay, 4900 Spa.

L'adresse principale est située à moins d'1km d'un arrêt de bus. Le parking est aisé dans la rue, l'environnement est rural, calme et sans beaucoup de passage.

Le milieu d'accueil se veut familial, simple, sain, rassurant et accueillant. La maison dispose d'un jardin aménagé pour les activités ludiques et pédagogiques (potager, poules, cabanes, jeux, maisons à insectes...). Il y a un bois à proximité et de nombreuses promenades possibles.



Le trajet entre le lieu principale et l'endroit de baignade est court et peut se faire par le Ravel sans traverser d'axe routier.

Modalités d'inscription

Une fiche d'inscription est prévue, elle reprend des informations de santé. Vous pouvez la trouver en annexe. Quels renseignements utiles (allergies...) sont repris dans cette fiche ? Ces informations sont lues par les animateurs avant chaque stage. Les informations importantes sont récapitulées dans un tableau. Cela permet aux animateurs de connaître les attentes et les craintes des parents.

Participation financière des parents

Il y a une réduction de 10 euros à partir du deuxième enfant d'une même famille. Tout est compris dans le prix (garderie, repas complet, collation et boissons). Les parents ne doivent rien apporter de plus.

Personnel d'encadrement

L'équipe pédagogique est garante des choix, des besoins, des aspirations des enfants, sans oublier que celui-ci a des droits mais aussi des devoirs. Elle doit veiller au respect mutuel des individus. La responsable et l'ensemble du personnel adhérent au projet éducatif de l'ASBL en s'engageant à le respecter.

La responsable :

- Gestion du personnel d'animation et de service.
- Gestion des structures d'accueil : programmation des activités pédagogiques.
- Garante du bon fonctionnement et du projet pédagogique.

- Elle est pédagogue :

- Elaboration du projet pédagogique en tenant compte :
 - o Des spécificités des enfants
 - o De la qualification et des compétences de son équipe
 - o Des possibilités d'activités
 - o Du matériel disponible
 - o Des possibilités financières.

- Elle est responsable :

- Coordination du travail d'équipe
- Respect du programme défini et des objectifs
- Gestion du déroulement des activités et de leurs évaluations

- Elle est formatrice :

- Prolongation de la formation des animateurs
- Veille à ce que les règles de sécurité soient appliquées
- Force de proposition, dynamique.
- Intervention et aide aux animateurs en difficulté sans les discréditer.

- Elle est animatrice :

- Animation de groupe d'enfants

Les animateurs :

Tous les animateurs viennent d'horizon différents avec des conceptions de l'animation (et de l'éducation), des expériences, des savoir-être et des savoir-faire qui peuvent être bien différents...

Mais chaque différence est un atout qu'il nous suffit d'apprendre à exploiter.

L'essentiel est de partager une idée commune de l'animation qui associe :

- Le respect : des enfants, des familles, de l'équipe
- Le dynamisme : pour être disponible et ouvert tout en étant force de proposition
- L'enthousiasme : un esprit vacances que l'on communique à travers chacun de ses sourires
- Le professionnalisme : pour assurer ses fonctions avec responsabilité, efficacité et discernement



Nous demandons à chaque animateur de pouvoir :

- Etre garant du projet pédagogique
- Accueillir de manière individualisée l'enfant et sa famille
- Privilégier la communication et l'échange d'informations au sein de l'équipe comme avec les familles
- Aménager les espaces avec les enfants en tenant compte de leur âge et de leurs besoins
- Garantir la sécurité affective et physique de chaque enfant.
- Participer de manière active aux réunions de préparation, de régulation et de bilan
- Elaborer des projets d'activités (d'animation) en cohérence avec le projet pédagogique
- S'enrichir de la vie collective et des expériences des autres animateurs
- Prendre des initiatives
- Il adopte un comportement ferme et objectif lors de résolution de conflit (dialogue individuel, proposition de solution), médiateur et être juste.
- Lors d'interventions, l'animateur argumente et donne des exemples concrets afin de favoriser une prise de conscience de l'enfant.
- Il ne raconte pas n'importe quoi aux enfants (sécurité morale).
- Il est garant de la sécurité physique ; évaluer les dangers, y trouver des solutions, interventions justifiées.
- Il veille au bien être corporel de l'enfant (sécurité sanitaire) afin de favoriser son épanouissement.
- L'animateur est un référent, un modèle pour l'enfant, il doit donc avoir une attitude cohérente.

Taux d'encadrement

Le taux d'encadrement préconisé par l'ONE est respecté à savoir :

	Moins de 3h consécutives	Plus de 3H consécutives	
		Enfant moins de 6 ans	Enfant plus de 6 ans
Taux d'encadrement recommandé	1 pers. / 18 enfants	1 pers. / 8 enfants	1 pers. / 12 enfants



PROJET ÉDUCATIF

Principe

Le projet éducatif est la description des choix méthodologiques ainsi que des actions concrètes mises en œuvre pour tendre vers chacun des objectifs visés (cf. Code de qualité).

Notre projet est né de notre envie de partager nos qualités, nos connaissances, notre enthousiasme avec d'autres enfants que ceux que nous fréquentons dans notre école d'enseignement spécialisé et de pouvoir leurs permettre de profiter d'un milieu « familial » pour passer un moment ressourçant durant les vacances scolaires.

Nous comptons offrir aux enfants un cadre rassurant, familial et la possibilité de passer de moments agréables en collectifs (sans stress). Nous proposons des activités ludiques (jeux, sports, bricolages,...), nature et cuisine. Il est important pour nous que chacun puisse trouver sa place et se sente à son aise. Les enfants participent à la préparation des repas et de la mise en place de la table. On veut qu'il se sente comme à la maison.

L'accueil se fait dans une maison familiale dans un chemin calme de Nivezé. Le jardin et la maison ont été pensés pour accueillir des enfants. La proximité du ravel rend les balades faciles et sans danger.

Mise en œuvre

1. Déroulement / Accorder du temps à

Un contact avec les parents est effectué avant l'accueil que ce soit par mail ou par téléphone. Lors de la 1^{ère} visite de l'enfant, on lui fait visiter les lieux avec ses parents. On lui présente les autres enfants.

Une sieste peut être prévue si les enfants en ont besoin et sur demande des parents. Nous lisons toujours une histoire après le repas de midi pour permettre à chacun de se poser. Nous sortons minimum deux fois par jour et du temps libre est laissé aux enfants plusieurs fois par jours. Les activités sont proposées et non imposées.

Des jeux pour découvrir le groupe sont prévus le 1^{er} jour en début de journée. Nous mettons tout en place pour qu'une relation agréable, respectueuse et positive s'installe entre tous (adultes et enfants).

2. Activités

Nature et jeux extérieurs : pour permettre aux enfants de s'amuser dehors, et de pouvoir prendre conscience de toutes les possibilités qu'offre la nature qui nous entoure (potager, Landart, bacs à sables, cabane, soins des poules, ...).

Cuisine : Repas complet, collations et gouters. Préparation de repas simples avec des produits locaux et bio (épluchage, découpe, préparation, ...).

Activités ludiques : jeux de sociétés, bricolages, activités sportives,... Choisies en fonction des thèmes, des saisons et des envies des enfants.

3. Matériel et jeux mis à disposition

Les jeux qui sont proposés sont choisis en fonction de l'âge des enfants présents. Pas de petites pièces pour les plus jeunes.

4. Aménagement de l'espace

L'espace est aménagé en période d'accueil. L'espace principal est libéré pour les stagiaires. Il a des chaises et des tables en suffisance aussi bien à l'intérieur qu'en extérieur.

5. Un cadre sécurisant

Les règles sont expliquées aux enfants en début de stage. En cas de transgression, on discute du problème avec l'enfant et on cherche une réparation et/ou une solution ensemble.

Nous sommes formées aux techniques de gestion de conflits par l'université de paix.

Nous nous adaptons aux besoins de chaque enfant.

6. Professionnalisation du personnel

En tant que responsable et animatrice, j'ai un diplôme de régente en éducation physique ainsi qu'un diplôme de restauration. J'effectue des formations chaque année pour avoir de nouvelles idées. (voir CV en annexe)

Étant moi-même enseignante de formation. Je recherche toujours une personne complémentaire à mon expérience pour venir me rejoindre dans l'animation. Je choisis des personnes porteuses d'un diplôme dans l'enseignement et qui partagent les valeurs développées par l'asbl.

Projet d'accueil

Les Activités Vivifiantes

Association Sans But Lucratif



Nous nous réunissons avant et après chaque journée pour faire le point quand les enfants ne sont pas présents. Nous prenons le temps de discuter avec chaque parent dès que l'occasion se présente. Nous sommes attentifs à toutes remarques qui pourrait nous être faites.



FICHE D'INSCRIPTION - STAGE .

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

LIEU : 9, CHEMIN DE LA FONTAINE À 4845 JALHAY

PÉRIODES :

€ Du ... / ... /

€ Du ... / ... / au ... / ... / inclus

VOTRE ENFANT :

Nom : Prénom : Date de naissance :/...../.....

PARENT RESPONSABLE :

Nom :(Nom de jeune fille pour les femmes mariées) Prénom :

Adresse (rue + n°) :

Code postal : Localité :

Tél. domicile : Tél. bureau :

GSM : Adresse mail :

€ Je souhaite recevoir les mails d'informations relatifs aux activités proposées par l'ASBL.

PERSONNE(S) A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

(Par ordre de priorité et autre que la personne responsable mentionnée dans les renseignements généraux).

1. Nom : Prénom : GSM/tél.:

2. Nom : Prénom : GSM/tél.:

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des activités organisées par l'ASBL Les Activités Vivifiantes, je marque mon accord pour la prise de photos ou de vidéos de mon enfant. OUI NON

Les Activités Vivifiantes
9, chemin de la Fontaine
4845 JALHAY

AUTORISATION

Dans le cadre des activités organisées par l'ASBL Les Activités Vivifiantes, je marque mon accord pour que mon enfant se rende à la piscine ou dans un lieu extérieur à l'adresse citée ci-dessus. OUI NON

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Nom du médecin traitant :..... **N° tél** :.....

Groupe sanguin :..... **Vacciné contre le tétanos ?** Oui Non **Diabétique ?** Oui Non

Allergies ? Oui Non Si oui, lesquelles :.....

Votre enfant souffre-t-il de maladies ou de pathologies qu'il est **utile de signaler** (épilepsie, maladie cardiaque, affections de la peau, maux de tête, intolérances, ...) ? Oui Non

Si oui, lesquelles :.....

Quelles **recommandations** pouvez-vous donner pour le bien être de votre enfant ?

.....
.....

L'animatrice est titulaire d'un brevet supérieur de sauvetage aquatique. Elle dispose d'une boîte de premiers soins.

AUTRES RENSEIGNEMENTS UTILES

Votre enfant est-il propre ? Oui Non

Votre enfant a-t-il des allergies alimentaires ? Oui Non

Si oui, lesquels ?

Votre enfant sait-il nager ? Très bien Bien Moyennement Difficilement Pas du tout

SIGNATURES

JE SOUSSIGNÉ(E), RESPONSABLE LÉGAL DE.....

- Je déclare que les informations reprises dans cette fiche sont exactes et complètes ;
- J'autorise, en cas d'urgence, le responsable du cours à prendre toutes les mesures qui s'impose pour donner les premiers secours à mon enfant et/ou à faire appel à un médecin et/ou à un service médical d'urgence ;
- Je déclare avoir pris connaissance du règlement d'ordre intérieur du cours de natation, j'accepte et adhère aux modalités de fonctionnement de celui-ci.

Date :.....

Signature :

Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) Les Activités Vivifiantes



Pouvoir organisateur : Virginie Dubois, François Closset, Sophie Dubois, Maud Hauglustaine

Responsable de projet : Virginie Dubois

Lieux d'accueil : 9, chemin de la Fontaine, 4845 Jalhay

Article 1 - Périodes d'ouverture et horaires

1) Vacances scolaires et jours fériés

Arrivée à partir de 8h45

Fin entre 16h00 et 16h30

2) Périodes extra-scolaires

Horaire varié selon l'activité

Article 2 - Usagers bénéficiaires du service

Activités destinées aux personnes de 2,5 à 99 ans.

Article 3 - Modalités d'inscriptions

Formulaire d'inscription envoyé par mail, contact téléphonique ou par les réseaux sociaux.

Article 4 - Tarifs

Tarifs adaptés en fonction des activités proposées.

(1 journée : 35€, 1 semaine : 125€ - repas, collations et boissons comprises)

Article 5 - Fonctionnement de l'accueil

Votre enfant est sous la responsabilité de deux personnes : Virginie Dubois et un autre adulte qualifié.

Au début de l'accueil, les enfants ont 30 minutes de temps libre pour se familiariser avec les lieux, les autres enfants, l'environnement, ...

Le programme de la journée est ensuite détaillé aux enfants.

Les activités du matin ont lieu de 9h45 à 12h00 (préparation du repas de midi + activités diverses).

Pause de midi : de 12h00 à 13h30 (dîner + temps libre)

Les activités de l'après-midi se déroulent de 13h30 à 16h00 (bricolages, ...)

Les activités sont proposées mais jamais imposées.

Les parents viennent rechercher les enfants entre 16h00 et 16h15.

Article 6 - Règles de vie

Chaque enfant sera attentif à respecter les règles suivantes :

- Faire attention à soi et aux autres
- Respecter le matériel mis à disposition
- Respecter les consignes de sécurité

Article 7 - Non-respect des règles de vie

Lorsqu'un enfant se met régulièrement en danger ou porte atteinte aux autres ou encore détruit le matériel ou ne respecte pas les règles de vie en groupe, les parents sont avertis. A la deuxième remarque, l'enfant peut être exclu sans remboursement du stage ou de l'activité.

En cas de dommage matériel, une réparation financière ou manuelle de la part du parent responsable sera imposée.

Article 8 - Autorisation de ...

Pour autoriser son enfant à se rendre à la piscine ou dans un lieu extérieur, le parent responsable doit remplir une autorisation.

Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)

Les Activités Vivifiantes



Article 9 - Objets personnels

L'asbl n'est pas responsable de la perte d'objets personnels, ni des éventuels dégradations. Il est conseillé aux parents d'éviter que leur enfant apporte des effets personnels de valeurs.

Article 10 – Soins médicaux - Urgences

En cas d'urgence ou dans l'impossibilité de contacter les parents, le responsable du lieu d'accueil a l'autorisation de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour donner les premiers secours à l'enfant et/ou à faire appel à un médecin et/ou à un service médical d'urgence.

Article 11 - Droit à l'image

Pour autoriser la responsable du groupe à publier des photos sur facebook, le parents responsable doit remplir une autorisation.

Fait à ..., le

Signature,

PARTIE VI

Annexes

- 1. Tableau des opérateurs d'accueil
- 2. Tableau des formations pour l'AES Jalhay
- 3. Etat des lieux
 - ❖ *3.1 Questionnaire parents spécifique AES*
 - ❖ *3.2 Questionnaire parents général ATL*
 - ❖ *3.3 Questionnaire enfants*
 - ❖ *3.4 Questionnaire opérateurs*



PARTIE VI

Annexes I

- Tableau des opérateurs d'accueil

n° opérateur CLE	forme juridique	PO (nom et adresse)	Sorte d'activités	N°compte bancaire du PO.	lieu d'accueil (classés par PO)	horaire semaine (hors mercredi)	taux encadrement	horaire mercredi	taux encadrement mercredi	PFP	personnel d'accueil (nbre et titre)	Projet d'accueil joint	insertion dans un processus de formation continue	Autre subvention	demande agrément
1a	Pouvoir public	AC Jalhay - rue de la Fagne 46 - 4845 Jalhay	AES	BE71 0910 0043 0869	Les P'tits choux de Jalhay - rue de la Fagne 12	5j de 7h20-8h15 4j de 15h30-18h	2	12h-15h	1 pour 10	0,75/h	2 (CESS + formation de base) 1 CESS	oui	oui	/	renouvellemnt
1b	Pouvoir public	AC Jalhay - rue de la Fagne 46 - 4845 Jalhay	AES	BE71 0910 0043 0869	Les Lucioles - rue de l'Ecole 10	5j de 7h20-8h15 4j de 15h30-18h	3	12h-15h	1 pour 10	0,75/h	1 puéricultrice 1 brevet BCCV	oui	oui	/	renouvellemnt
1c	Pouvoir public	AC Jalhay - rue de la Fagne 46 - 4845 Jalhay	AES	BE71 0910 0043 0869	La Gare du r're - Tiège 81	5j de 7h20-8h15 4j de 15h30-18h	2	12h-15h	1 pour 10	0,75/h	1 (CEB + formation de base) 1 (CESS + formation de base)	oui	oui	/	renouvellemnt
1d	Pouvoir public	AC Jalhay - rue de la Fagne 46 - 4845 Jalhay	AES	BE71 0910 0043 0869	Les Minis lopets - route des Grands Fagnoux 14	5j de 7h20-8h15 4j de 15h30-18h	1	12h-15h	1 pour 10	0,75/h	1 (CESS + formation de base)	oui	oui	/	renouvellemnt
1e	Pouvoir public	AC Jalhay - rue de la Fagne 46 - 4845 Jalhay	CDV	BE71 0910 0043 0869	Variables : écoles communales										agréé
2	asbl	Alout Sens asbl - rue F. Michoël, 206A - 4845 SART	ateliers et stages éveil, psychomotricité		idem adresse PO										autorisé
3	asbl	MCAE - Les P'tits Solais rue de La Fagne 47 - 4845 Jalhay	accueil 0-6		idem adresse PO										agréé
4	asbl	Crèche communale Les Petites abeilles - Tiège, 95 - 4845 Jalhay	accueil 0-3		idem adresse PO										agréé
5a	Pouvoir public	Académie de Spa René Defosse - Rue Xhrouet 29 - 4900 SPA	ateliers artistiques pluridisciplinaires		Ecole de Jalhay centre - rue de la Fagne 12	variable									non
5b	Pouvoir public	Académie de Spa René Defosse - Rue Xhrouet 29 - 4900 SPA	ateliers artistiques pluridisciplinaires		Ecole de Sart - rue de l'Ecole 10	variable									non
5c	Pouvoir public	Académie de Spa René Defosse - Rue Xhrouet 29 - 4900 SPA	ateliers artistiques pluridisciplinaires		Ecole de Tiège - Tiège 81	variable									non
5d	Pouvoir public	Académie de Spa René Defosse - Rue Xhrouet 29 - 4900 SPA	ateliers artistiques pluridisciplinaires		Salle polyvalente de Solwaster	variable									non
6	asbl	CréaDanse asbl - Place Royale 21 - 4900 SPA	cours de danse		Ecole de Tiège - Tiège 81										non
7	asbl	Les Activités Vivifiantes asbl - Chemin de la Fontaine 9 - 4845 JALHAY	ateliers et stages multilatéraux		idem adresse PO							oui			oui
8	asbl	Kara Dance asbl - Bourgumont 20 - 4987 STOUJMONT	stages éveil artistique et psychomoteur	BE36 0004 1914 5181	Variables : écoles communales										non
9a	Pouvoir public	Réseau de lecture publique - Bibliothèque communale	stages multimédia, sensibilisation à la lecture		Bibliothèque de Jalhay - Rue de la Fagne, 15										non
9b	Pouvoir public	Réseau de lecture publique - Bibliothèque communale	stages multimédia, sensibilisation à la lecture		Bibliothèque de Sart - rue F. Michoël, 164A										non
10	mouvement de jeunesse	11ème Unité Scoutie de Jalhay - Herbiester, 11 - 4845 JALHAY	scoutisme		Chameux, 83										non
11	mouvement de jeunesse	13ème Unité scoutie Sart-Tiège - Solwaster, 134 A - 4845 JALHAY	scoutisme		Avenue Joseph Jongen, 100										non
12	asbl	Maison des Jeunes Jalhay - Sart - rue J. Hansoulle, 250 - 4845 JALHAY	stages citoyeneté, créatif, ...	BE28 6528 4215 7520	idem adresse PO										non
13	asbl	Bouge & Fun asbl - rue du Brieux 32 - 4970 STAVELOT	CDV		Variables : écoles communales										agréé CDV
14	association de faits	Club de Gymnastique Jalhay - Herbiester 129 - 4845 JALHAY	psychomotricité - gym - stages multisports	BE50 3480 5563 7618	Ecole de Jalhay centre - rue de la Fagne 12	Samedi 9h15-10h «bébés»; 10h-11h 3-6 ans; 11h-12h 6-10 ans	1 pour 8 ou 12 suivant groupe					non			oui



PARTIE VI

Annexes II

- Tableau des formations pour l'AES Jalhay

Tableau des formations

OPERATEUR : Administration communale de Jalhay									
LIEU D'ACCUEIL : écoles communales de Jalhay, Tiège, Sart et Solwaster									
IDENTITE		SITUATION PROFESSIONNELLE			FORMATION DE BASE			FORMATION CONTINUE	
		NOM	PRENOM	DATE D'ENTREE EN FONCTION	STATUT ACTUEL	DIPLOME DE BASE	FORMATION DE BASE (100h)	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	FORMATION CONTINUEE SUIVIE (50 heures)

Responsable du projet d'accueil

BOUHY	Rachel	22-07-14	CDD	Technicien biochimie A1	14, 15/10/14 et 02/12/14	ONE - Trajet de formation pour les coordinateurs communaux ATL Promemploi - Des coordinateurs ATL, une mission qualité et un référentiel	09-12-14	Promemploi - Journée d'étude des	Des coordinateurs ATL, une mission qualité et un référentiel
		01-01-15	CDI	CAP	10, 24/02/15 et 09/06/15		21, 26/05/15 et 15/06/15	Resonance	Animer et dynamiser la CCA
							du 22 au 26/08/2016	CJLg	Enfants à besoin spécifiques
							22, 29/09 et 25/11/16	Resonance	Organiser des temps pédagogiques
							23 et 28/03/2017	Resonance	Construire, piloter et faire évoluer le programme CLE
							29-09-17	ONE	Misez... le Vert
							17-04-18	Promemploi	Journée d'étude des coordinateurs ATL
							22/05 et 06/06/2018	Province de Liège	Devenez assertif
							07 et 08/03/2019	Save My Life	Super héros, super bobo

Tableau des formations

OPERATEUR : Administration communale de Jalhay									
LIEU D'ACCUEIL : écoles communales de Jalhay, Tiège, Sart et Solwaster									
IDENTITE		SITUATION PROFESSIONNELLE			FORMATION DE BASE			FORMATION CONTINUE	
NOM	PRENOM	DATE D'ENTREE EN FONCTION	STATUT ACTUEL	DIPLOME DE BASE	FORMATION DE BASE (100h)	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	FORMATION CONTINUEE SUIVIE (50 heures)	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	THEMATIQUE DE LA FORMATION SUIVIE

Accueillant(e)s

FRAIKIN	Françoise	01-09-94	CDD	C.E.B.	/	/	/	/	/
		01-09-14	CDI						
		<i>FIN de contrat le 31/08/2018</i>							
JOSLET	Fabienne	01-04-91	CDD	CESS Sciences humaines	du 01/10/2014 au 14/01/15	Province de Liège	2015 3h 13, 20 et 27/04/16 10h	Les amis du SAMU asbl Province de Liège	Formation Minipop-Réanimation Bosses et bobos
		01-09-14	CDI				20 et 21/06/16 14h du 22 au 26/08/2016 35h	CJLg CJLg	Danser et chanter pour le plaisir Enfants à besoin spécifiques
							16 et 23/03/2018 12h	ISBW	Des jeux pour se relaxer
							9 et 16/05/2018 12h	Good Planet	Tous dehors
							01 et 08/10/2018 12h	Province de Liège	Devenez assertif !

Tableau des formations

OPERATEUR : Administration communale de Jalhay

LIEU D'ACCUEIL : écoles communales de Jalhay, Tiège, Sart et Solwaster

IDENTITE		SITUATION PROFESSIONNELLE		FORMATION DE BASE			FORMATION CONTINUE		
NOM	PRENOM	DATE D'ENTREE EN FONCTION	STATUT ACTUEL	DIPLOME DE BASE	FORMATION DE BASE (100h)	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	FORMATION CONTINUEE SUIVIE (50 heures)	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	THEMATIQUE DE LA FORMATION SUIVIE
LEMAÎTRE	Christelle	01-09-08	CDD	C.E.B. + coiffure	du 01/10/2014 au 14/01/15	Province de Liège	2015 3h	Les amis du SAMU asbl	Formation Minipop-Réanimation
		01-09-14	CDI				13, 20 et 27/04/16 10h 20 et 21/06/16 14h du 22 au 26/08/2016 35h 16 et 23/03/2018 12h 11, 16 et 23/01/2018 18h 01 et 08/10/2018 12h 07 et 08/03/2019 12h	Province de Liège CJLg CJLg ISBW Service jeunesse Namur Province de Liège Save My Life	Bosses et bobos Danser et chanter pour le plaisir Enfants à besoin spécifiques Des jeux pour se relaxer Faites vos jeux Devenez assertif ! Super héros, super bobo
MEYER	Maryse	01-09-06	CDD	CESS en Hôtellerie	du 01/10/2014 au 14/01/15	Province de Liège	2015 3h	Les amis du SAMU asbl	Formation Minipop-Réanimation
		01-09-14	CDI				2015 15h 13, 20 et 27/04/16 10h 20 et 21/06/16 14h du 22 au 26/08/2016 35h 31/10/2017 6h 11, 16 et 23/01/2018 18h 01 et 08/10/2018 12h	CJLg Province de Liège CJLg CJLg La Teignouse Service jeunesse Namur Province de Liège	L'enfant à la cuillette et à la cuisine Bosses et bobos Danser et chanter pour le plaisir Enfants à besoin spécifiques On peut beaucoup avec 3 fois rien Faites vos jeux Devenez assertif !

Tableau des formations

OPERATEUR : Administration communale de Jalhay

LIEU D'ACCUEIL : écoles communales de Jalhay, Tiège, Sart et Solwaster

IDENTITE		SITUATION PROFESSIONNELLE		FORMATION DE BASE			FORMATION CONTINUE											
				DIPLOME DE BASE	FORMATION DE BASE (100h)	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	FORMATION CONTINUEE SUIVIE (50 heures)	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	THEMATIQUE DE LA FORMATION SUIVIE									
NIZET	PRENOM	Yvette	DATE D'ENTREE EN FONCTION	01-09-11	STATUT ACTUEL	CDD	DIPLOME DE BASE	CESS Assistante familiale.	FORMATION DE BASE (100h)	du 01/10/2014 au 14/01/15	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	Province de Liège	FORMATION CONTINUEE SUIVIE (50 heures)	2015 3h 13, 20 et 27/04/16 10h	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	Les amis du SAMU asbl Province de Liège	THEMATIQUE DE LA FORMATION SUIVIE	Formation Minipop-Réanimation
				01-09-14		CDI								20 et 21/06/16 14h du 22 au 26/08/2016 35h				Bosses et bobos
														16 et 23/03/2018 12h				Danser et chanter pour le plaisir
														01 et 08/10/2018 12h				Enfants à besoin spécifiques
																		Des jeux pour se relaxer
																		Devenez assertif !
ROLAND	PRENOM	Cristelle	DATE D'ENTREE EN FONCTION	01-09-18	STATUT ACTUEL	CDD	DIPLOME DE BASE	CESS Sciences sociales	FORMATION DE BASE (100h)	du 22 au 26/08/2016 35h A1-2-3-4.1-4.4-4.5 31/10/2017 6h A4.1-4.4 28, 29 et 30/08/17 ; 18, 19 et 20/09/17 ; 13, 14 et 15/11/17 63h A1-2-3-4.1-4.2-4.3-4.4 9 et 16/05/2018 12h A1-4.1-4.4-4.5 07 et 08/03/2019 12h A4.6	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	CJLg - Enfants à besoin spécifiques La Teignouse - On peut beaucoup avec 3 fois rien Re-Sources Enfances - formation de base Good Planet - Tous dehors Save My Life - Super héros, super bobo	FORMATION CONTINUEE SUIVIE (50 heures)	01 et 08/10/2018 12h	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	Province de Liège	THEMATIQUE DE LA FORMATION SUIVIE	Devenez assertif !

Tableau des formations

OPERATEUR : Administration communale de Jalhay											
LIEU D'ACCUEIL : écoles communales de Jalhay, Tiège, Sart et Solwaster											
IDENTITE		SITUATION PROFESSIONNELLE			FORMATION DE BASE			FORMATION CONTINUE			
		DATE D'ENTREE EN FONCTION	STATUT ACTUEL	DIPLOME DE BASE	FORMATION DE BASE (100h)	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	FORMATION CONTINUEE SUIVIE (50 heures)	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	THEMATIQUE DE LA FORMATION SUIVIE		
WANSART	Bernadette	01-09-09	CDD	Puéricultrice	/	/		2015 12h	Province de Liège	Animation et conception de jeux courts	
		01-09-14	CDI					2015 15h	CJLg	L'enfant à la cuillette et à la cuisine	
								13, 20 et 27/04/16 10h	Province de Liège	Bosses et bobos	
								20 et 21/06/16 14h	CJLg	Danser et chanter pour le plaisir	
								du 22 au 26/08/2016 35h	CJLg	Enfants à besoin spécifiques	
								01 et 08/10/2018 12h	Province de Liège	Devenez assertif !	
								07 et 08/03/2019 12h	Save My Life	Super héros, super bobo	
WILKIN	Alice	01-11-99	CDD	BCCV	/	/		2015 12h	Province de Liège	Animation et conception de jeux courts	
		01-09-14	CDI					2015 3h	Les amis du SAMU asbl	Formation Minipop-réanimation	
								2015 15h	CJLg	L'enfant à la cuillette et à la cuisine	
								13, 20 et 27/04/16 10h	Province de Liège	Bosses et bobos	
								20 et 21/06/16 14h	CJLg	Danser et chanter pour le plaisir	
								du 22 au 26/08/2016 35h	CJLg	Enfants à besoin spécifiques	
								31/10/2017 6h	La Teignouse	On peut beaucoup avec 3 fois rien	
								16 et 23/03/2018 12h	ISBW	Des jeux pour se relaxer	
								11, 16 et 23/01/2018 18h	Service Jeunesse Namur	Faites vos jeux	
								5, 7 et 8/06/2018 18h	C-Paje	Abécédaire	

Tableau des formations

OPERATEUR : Administration communale de Jalhay										
LIEU D'ACCUEIL : écoles communales de Jalhay, Tiège, Sart et Solwaster										
IDENTITE		SITUATION PROFESSIONNELLE		FORMATION DE BASE			FORMATION CONTINUE			
		D'ENTREE EN FONCTION	DATE	STATUT ACTUEL	DIPLOME DE BASE	FORMATION DE BASE (100h)	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	FORMATION CONTINUEE SUIVIE (50 heures)	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	THEMATIQUE DE LA FORMATION SUIVIE
								07 et 08/03/2019 12h	Save My Life	Super héros, super bobo
LOISEAU	Florent		01-09-18	CDD	CESS mécanique	/	/	13, 20 et 27/04/16 10h	Province de Liège	Bosses et bobos
BREDO	Laurie		17-09-18	CDD	Assistante de direction			01 et 08/10/2018 12h	Province de Liège	Devenez assertif !
					Secourisme					
					Brevet Co. CDV					
STRUYFF	Chantal		01-09-18	CDD	CESS + gestion IFPME	/	/	/	/	/

Je soussignée Rachel Bouhy

atteste sur l'honneur que les renseignements repris dans le tableau ci-dessus sont corrects.

Date et signature



PARTIE VI

Annexes III - Etat des lieux

- 3.1 Questionnaire parents spécifique AES
- 3.2 Questionnaire parents général ATL
- 3.3 Questionnaire enfants
- 3.4 Questionnaire opérateurs



Votre avis est important !

Ce formulaire est également disponible sur le site de l'Accueil Temps Libre (ATL) ⇔ www.atl.jalhay.be

Date :	NOM Prénom (facultatif) :	Age :	Homme - Femme
--------	---------------------------	-------	---------------

(entourez)

ECOLE (entourez votre implantation) : JALHAY - SART - TIEGE - SOLWASTER

- ☞ Connaissez-vous le règlement d'ordre intérieur des accueils extrascolaires ? OUI NON
- ☞ Connaissez-vous le site internet de l'Accueil Temps Libre www.atl.jalhay.be ? OUI NON
- ☞ Souhaitez-vous recevoir les informations concernant les activités de l'ATL par mail ? OUI NON

Si oui, indiquez votre adresse mail : _____

VOTRE AVIS SUR :

** 2 = très satisfait ** 1 = satisfait ** 0 = neutre/sans avis ** -1 = insatisfait ** -2 = très insatisfait **

apposez une croix dans la case correspondant à votre appréciation

LES ACCUEILLANTES	2	1	0	-1	-2	Remarques éventuelles
Qualité de l'accueil. Prise en charge réservée aux enfants						
Aptitudes du personnel en rapport avec la fonction						
Nombre d'encadrantes par rapport au nombre d'enfants						
Facilité de contact avec le personnel de l'accueil						
Stabilité du personnel en place						

LES LIEUX D'ACCUEIL	2	1	0	-1	-2	Remarques éventuelles
Etat des locaux (adaptés, sécurité, propreté)						
Qualité du matériel à disposition (ludique, bon état, varié)						
Qualité des espaces de jeux extérieurs (adaptés, sécurité, propreté)						

LES PROJETS de l'Accueil ExtraScolaire (AES)	2	1	0	-1	-2	Remarques éventuelles
Accueil lors des journées pédagogiques						
Collations						
Aide aux devoirs						
Mini POP (réanimation cardio pulmonaire pour les 6 ^{ème} primaire)						

DIVERS	2	1	0	-1	-2	Remarques éventuelles
Tarifcation						
Horaires proposés						
Moyen de paiement						
Mobilité aux abords de l'école (accessibilité, parking)						
Clarté du règlement d'ordre intérieur						

VOTRE APPRECIATION GLOBALE :

(entourez)

2
Très satisfait
1
Satisfait
0
Neutre
-1
Insatisfait
-2
Très insatisfait

VOS SUGGESTIONS :

Veuillez déposer ce formulaire dans l'urne de l'accueil extrascolaire ou à l'Administration communale
 pour **le 20 décembre 2017 au plus tard**

Merci pour votre collaboration !

Rachel Bouhy

Coordinatrice Accueil Temps Libre - ATL,
Responsable Accueil Extrascolaire - AES
087/379 123 - rachel.bouhy@jalhay.be
rue de la Fagne 46 - 4845 Jalhay
www.atl.jalhay.be

PROVINCE DE LIÈGE
ARRONDISSEMENT DE VERVIERS



Commune de 4845 JALHAY

Vous êtes parent, votre avis est important !

Dans le cadre du renouvellement du programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE), le service Accueil Temps Libre (ATL) mène une vaste enquête sur les besoins des familles.

Le but est d'améliorer la qualité de l'accueil et de répondre au mieux aux besoins des familles en terme d'accueil des enfants, de 3 à 12 ans, en-dehors des temps scolaires, à Jalhay.

Ce formulaire d'enquête concerne les activités extra-scolaire organisées le mercredi après-midi, le week-end et les vacances scolaires
(clubs sportifs, académie, stages en tout genre, théâtre, musique, danse, psychomotricité...)
pour les enfants de 3 à 12 ans, habitants sur le territoire jalhaytois.

Il est également disponible en version informatique sur le site www.atl.jalhay.be

**Veillez retourner ce questionnaire complété,
au plus tard, pour le lundi 05/02/2018 à
l'Administration communale
ou
dans l'une des urnes mises à disposition dans les lieux de l'AES des écoles**

Toutes les informations relatives à l'ATL sont disponibles sur le site www.atl.jalhay.be

Merci pour votre collaboration !

1. Situation familiale

Nombre d'enfants entre 0 et 3 ans 3 et 6 ans 6 et 12 ans plus de 12 ans

Scolarisation des enfants entre 3 et 12 ans

Ecole de Jalhay Sart Solwaster Tiège Autre :

Type de Famille : monoparentale biparentale recomposée

Exercice d'une activité professionnelle : **Père** : oui non

Mère : oui non

Depuis la mise en place de l'ATL à Jalhay en 2014 :

✓ j'ai des difficultés pour faire garder mes enfants :
(Cochez la ou les propositions correspondant à votre situation)

avant l'école

après l'école

le mercredi après-midi

le week-end

pendant les vacances scolaires

jamais

✓ mes enfants participent ou ont participé aux activités suivantes :
(Cochez la ou les propositions correspondant à votre situation)

accueil extrascolaire - AES (garderie)

stages de vacances

activités culturelles

activités sportives

mouvement de jeunesse

autre (précisez) :

Si vous n'utilisez pas ces services, pourquoi ?

✓ le budget moyen consacré par mois à l'accueil de mes enfants est de :

2. Satisfaction

✓ Parmi les activités que vos enfants fréquentent, quel est votre degré de satisfaction par rapport à la **qualité de l'accueil** ? (encadrement, locaux, matériel mis à disposition, ...)
---(cochez la ou les cases correspondant à votre degré de satisfaction)

Activités	Très insatisfait	Insatisfait	Neutre/ sans avis	Satisfait	Très satisfait	Remarque
Stage de vacances						
Activité culturelle						
Activité sportive						
Mouvement de jeunesse						
Autre						

La qualité de l'AES a fait l'objet d'un formulaire spécifique, il est disponible via www.atl.jalhay.be

✓ Pour vous, quels sont les points importants pour un accueil de qualité ?

.....
.....

✓ Avez-vous des suggestions pour améliorer les accueils existants ?

.....
.....

✓ le coût est-il un obstacle à la participation des enfants ?

oui

non

sans avis

Si oui, quelle est la contribution maximale qui vous paraît acceptable pour :

un stage : (prix inscription par semaine)

une activité hebdomadaire (culturelle ou sportive) : (prix abonnement par an)

autre (à préciser) :

Commentaires / Suggestions :

3. Diffusion et information des activités

✓ Je suis satisfait de l'information diffusée par la commune concernant les activités extrascolaires organisées sur son territoire

oui

non

sans avis

✓ Je pense avoir une bonne connaissance des activités organisées sur la commune

oui

non

sans avis

✓ Quels modes de diffusion proposés sur la commune connaissez-vous ?

Le site internet communal dédié à l'Accueil Temps Libre (www.atl.jalhay.be)

Les brochures éditées pour les stages de vacances de printemps et d'été

Le répertoire des opérateurs (brochure reprenant toutes les activités organisées sur la commune)

Le courriel d'information "ATL-Info"

La journée ATL "Loisirs et Vous !"

Aucun de ces modes de diffusion

✓ Comment préférez-vous être informé des activités de l'ATL ?

Article dans le bulletin communal

Site internet de la commune (www.alt.jalhay.be)

Distribution de toute-boîtes

Distribution de publications dans les écoles

Distribution de publications dans les commerces

Mise à disposition de publications à l'Administration

Courriel d'information "ATL-Info"

Autre, à préciser :

✓ **Je souhaite recevoir le courriel d'information "ATL-Info"**

Mon adresse mail :

Commentaires / Suggestions :

4. Besoins d'accueil

✓ L'offre d'accueil sur le territoire de la commune de Jalhay correspond à mes besoins

- oui non Sans avis

Si non, en fonction de votre situation, quelles seraient les activités à mettre en place ?

pour les enfants de 2½ à 5 ans	
pour les enfants de 6 à 12 ans	
pour les enfants porteurs d'un handicap	
après l'école (hors mercredi après-midi)	
le mercredi après-midi	
le samedi	
le dimanche	
pendant les vacances d'Automne (Toussaint)	
pendant les vacances d'Hiver (Noël)	
pendant les vacances de Détente (Carnaval)	
pendant les vacances de Printemps (Pâques)	
pendant les vacances d'Été	

✓ Durant les vacances scolaires, mon enfant :

- a pu suivre l'activité de son choix
 a dû choisir une autre activité par manque de place
 n'a pas trouvé d'activité.
 ne souhaite pas suivre une activité.

✓ En périodes scolaires, mon enfant :

- a pu suivre l'activité de son choix
 a dû choisir une autre activité par manque de place
 n'a pas trouvé d'activité.
 ne souhaite pas suivre une activité.

Je souhaite être acteur de l'ATL et participer à la prochaine réunion de la Commission Communale de l'Accueil (CCA) durant laquelle :

- sera présenté le résultat de cette enquête
- seront discutés les prochains projets pour le programme CLE 2019-2024

Mon adresse mail pour y être invité:

Commentaires / Suggestions :

.....
.....

Souhais des enfants de 2,5 ans à 12 ans sur la commune de Jalhay

Etat des lieux – Accueil temps libre – 2018

Ton âge :ans

Tu es une fille



un garçon



Tu es à l'école de Jalhay Sart Solwaster Tiège Autre :

Si tu as des difficultés, papa, maman ou un adulte de ton choix peut t'aider à compléter le formulaire.

Les petits peuvent entourer les images qui correspondent à leurs activités préférées.

Que préfères-tu faire après l'école ou le week-end ?

(Coche les cases de tes 3 activités préférées)

- Participer à l'accueil garderie
- Participer à mon/mes activité(s) de
(note ici si tu es inscrit à un cours, une activité, un sport, l'académie, ...)
- Jouer aux poupées, aux voitures, à l'institutrice, à maman et papa, ...
- Bricoler, colorier, dessiner, peindre, ...
- Jouer à des jeux de société
- Jouer dehors, me promener
- Ecouter de la musique, chanter
- Lire
- Construire
- Cuisiner
- Etre avec mes copains
- Me reposer, ne rien faire
- Autre



Que préfères-tu faire pendant les vacances ?

(Coche les cases de tes 3 activités préférées)

- Participer à des stages :
 - Arts du cirque** : jonglerie, acrobatie, équilibre, jeu clownesque, ...
 - Créatif** : dessiner, peindre, bricoler, faire de la poterie, ...
 - Artistique** : danser, chanter, faire du théâtre ou de la musique, ...
 - Cuisine** : apprendre des recettes simples et pouvoir déguster tes créations
 - Découverte** : plonger dans d'autres civilisations, d'autres cultures, découvrir le monde, ...
 - Langue** : apprendre l'anglais, l'allemand, l'anglais à travers des jeux
 - Multi activités** : jouer, bricoler, peindre, cuisiner, faire du sport, se promener et aussi se reposer...
 - Multimédias** : réaliser un film, créer une bande son, initiation à l'informatique, photographie, ...
 - Multisports** : pratiquer différents sports sur la même semaine
 - Nature** : jouer dehors, se promener, observer les animaux, découvrir les plantes, ...
 - Scientifique** : manipuler, observer, apprendre des expériences scientifiques, ...
 - Sportif** : un seul sport spécifique, par exemple :
 - Zen** : yoga, mandala, relaxation, contes et histoires féériques



- Jouer avec mes copains
- Me reposer, ne rien faire
- Autre :



Si tu en as envie, tu peux dessiner ton activité préférée

- J'ai choisi de dessiner
- l'activité :
 - l'accueil garderie
 - le stage
 - le week-end
 - les vacances



Un grand merci pour ta participation !

**Veuillez remettre ce questionnaire complété, avant le 01 mars 2018,
à l'Administration communale – Service ATL
ou aux accueillantes des écoles de Jalhay, Sart, Tiège ou Solwaster**

État des lieux de l'accueil
des enfants de 2,5 à 12 ans
en dehors des heures scolaires

Formulaires de saisie

2009



*Observatoire
de l'Enfance, de la Jeunesse
et de l'Aide à la Jeunesse*

Potentiel d'accueil et d'activités

L'offre d'accueil sur le territoire de votre commune correspond-elle aux besoins ? o/n

Si non, que manque-t-il ?

Manque-t-il certaines catégories d'accueil sur le territoire de votre commune ? o/n

Si oui, lesquelles?

Plages horaires et coûts

Les plages horaires des milieux d'accueil (de garde) sont-elles suffisantes ? o/n

Si non, quelles heures manque-t-il et comment peut-on y remédier ?

En ce qui concerne les milieux d'accueil, le coût est-il un obstacle à la participation des enfants?

o/n

Si oui, quelle est la contribution maximale qui paraît acceptable pour les personnes qui confient les enfants ?

Couverture spatiale et qualité des services

Y a-t-il des quartiers, des villages, des entités non ou trop peu desservis en milieux d'accueil ?

o/n

Si oui, lesquels?

La majorité des milieux d'accueil rencontrent-ils les objectifs repris dans le Code de qualité de l'accueil ?

o/n

Si non, quels problèmes rencontrent-ils et comment y remédier ?

Taux et formation du personnel

Le taux d'encadrement des milieux d'accueil est-il jugé suffisant ? o/n

Si non, que faire pour y remédier ?



Les accueillant(e)s des milieux d'accueil ont-ils(elles) un niveau de formation et/ou les qualifications jugés suffisants ?

o/n

Si non, quelles formations continuées y a-t-il lieu d'organiser, dans quels domaines ?

Matériel et accessibilité

Le matériel disponible dans les milieux d'accueil est-il adapté aux activités proposées et à l'âge des enfants ?

o/n

Si non, quel matériel manque-t-il ?

Y a-t-il des initiatives à prendre pour faciliter l'accès des accueillant(e)s, des parents et des enfants aux milieux d'accueil ?

o/n

Si oui, lesquelles ?

Locaux et information des parents

Les locaux sont-ils suffisants, suffisamment spacieux et sécurisants pour chaque milieu d'accueil ?

o/n

Si non, que convient-il d'améliorer ?

L'information des parents à propos des milieux d'accueil est-elle suffisante ?

o/n

Si non, que convient-il de faire pour y remédier ?

Potentiel d'accueil et d'activités

L'offre d'activités culturelles et sportives sur le territoire de votre commune correspond-elle aux besoins ?

o/n

Si non, que manque-t-il ?

Manque-t-il certaines catégories d'activités culturelles et sportives sur le territoire de



votre commune ?

o/n

Si oui, lesquelles ?

Coût et couverture spatiale

En ce qui concerne les associations sportives et culturelles, le coût est-il un obstacle à la participation des enfants ?

o/n

Si oui, quelle est la contribution maximale qui paraît acceptable pour les personnes qui confient les enfants ?

Y a-t-il des quartiers, des villages, des entités non ou trop peu desservis en activités culturelles et sportives ?

o/n

Si oui, lesquels ?

Information des parents

L'information des parents à propos des activités sportives et culturelles est-elle suffisante ?

o/n

Si non, que convient-il de faire pour y remédier ?

Potentiel d'accueil et d'activités

La coordination sur le territoire de la commune et le partenariat entre opérateurs sont-ils satisfaisants ?

o/n

Si non, que convient-il de faire pour y remédier ?

Autres suggestions / Remarques

